



Commune de
Gibloux

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL
A L'INTENTION DU
CONSEIL GENERAL**

PLAN FINANCIER 2022 - 2026

BUDGET 2022

Compte de résultats

Compte des investissements

Objet Plan financier 2022-2026 - Budgets 2022 - Message au Conseil général

Date 9 novembre 2021

Auteur Service des finances – J. Crausaz

Table des matières

A. Plan financier 2022 - 2026	
1. Introduction.....	2
2. Situation financière générale.....	3
3. Plan financier des investissements 2022 - 2026	5
3.1 Plan financier des investissements en résumé	5
3.2 Frais financiers et récapitulation par chapitre	7
3.2.1 Règles de calcul	7
3.2.2 Récapitulation par chapitre.....	9
3.3 Quelques commentaires pour les principaux chapitres	12
3.4 Tableau du plan financier des investissements	17
4. Plan financier du compte de résultats 2022 - 2026	19
4.1 Taux d'évolution des charges et des revenus du compte de résultats.....	19
4.2 Quelques commentaires par chapitre	22
4.3 Résultats.....	23
5. Impact du plan financier 2022 – 2026 sur l'évolution de la dette communale.....	24
5.1 Introduction.....	24
5.2 Méthode d'évaluation.....	24
5.3 Evaluation de la dette au 31.12.2026	24
B. Budget du compte de résultats 2022	27
1. Introduction.....	27
2. Commentaires généraux	29
2.1 Paramètres généraux	29
2.2 Règles générales d'évaluation.....	29
3. Budget du compte de résultats en bref	30
3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 5).....	30
3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 6)	33
3.3 Récapitulation des revenus par nature (annexe 6)	35
4. Récapitulations et commentaires par chapitre	37
4.1 Administration générale	38
4.2 Ordre et sécurité publics, défense	39
4.3 Formation	41
4.4 Culture, sport et loisirs	43
4.5 Santé	45
4.6 Prévoyance sociale.....	46
4.7 Trafic et télécommunications	47
4.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire.....	49
4.9 Economie publique	51
4.10 Finances et impôts	53
5. Récapitulations et commentaires par nature	54
5.1 Frais de personnel	54
5.2 Evaluation des recettes fiscales.....	58
5.3 Frais financiers	63
5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR	65
5.5 Participation à la crèche La Marelle.....	66
5.6 Prévoyance sociale - Aide matérielle.....	67
5.7 Récapitulations pour les chapitres environnementaux.....	70
5.8 Imputations internes	75
C. Budget des investissements 2022	77
1. Commentaires généraux sur le budget des investissements.....	77
2. Projets d'investissements en cours en 2022.....	78
3. Nouveaux projets proposés pour 2022.....	79
4. Recettes d'investissements.....	80
D. Annexes.....	81

A. Plan financier 2022 – 2026

1. Introduction

Rappel des base légales

Loi sur les finances communales (LFCo)

2. Plan financier

Art. 5 But

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Art. 6 Compétences et procédures

¹ *La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.*

² *Le plan financier est adopté par le conseil communal.*

³ *Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.*

⁴ *Le Conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.*

...

Art. 67 Assemblée communale (s'applique au Conseil général)

¹ *L'assemblée communale adopte le règlement des finances. Elle (II) a en outre les attributions suivantes :*

a) *elle prend acte du plan financier et de ses mises à jour ;*

...

Art. 70 Commission financière

...

Art. 72 c) Attributions

¹ *La commission a les attributions suivantes :*

a) *elle examine le plan financier et ses mises à jour ;*

...

...

Art. 73 Conseil communal

...

² *Le conseil communal a en particulier les attributions suivantes :*

...

b) *il adopte le plan financier ;*

Ordonnance sur les finances communales (OFCo)

2.1 Plan financier

Art. 5 Structure (art. 6 al. 4 LFCo)

¹ *Dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales, elles-mêmes subdivisées en groupes de tâches.*

² *La prise en compte de l'évolution des chiffres du passé porte sur les trois dernières années comptables.*

Art. 6 Contenu (art. 6 al. 4 LFCo)

¹ *Le plan financier comprend au moins les éléments suivants :*

a) *les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique ;*

b) *les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle ;*

c) *les charges et revenus planifiés ;*

d) *les dépenses et recettes d'investissement planifiées ;*

e) *l'évaluation des besoins de financement ;*

f) *les possibilités de financement ;*

g) *l'évolution de la fortune et de l'endettement.*

Le plan financier 2022 - 2026

Vous trouvez ci-dessous l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2022 à 2026.

Chaque exercice nous permet de dresser l'inventaire des projets et de préciser nos estimations pour la prochaine période quinquennale.

Nous comptons sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour améliorer progressivement la qualité de nos prévisions.

2. Situation financière générale

2.1 Capacité d'investissement de la commune

Dans le cadre de la réforme des finances communales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la capacité d'investissement de la commune est désormais encadrée par une limite fixée à l'endettement de la commune. Elle est définie à l'art. 19 de l'OFCo.

Art. 19 Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

¹ Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

² A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

Voir ci-dessous l'évaluation des nouveaux indicateurs financiers à partir des comptes 2020.

Pour rappel et pour information, la dernière analyse selon l'ancienne législation, basée sur les comptes 2014 et 2015 des anciennes communes et les comptes 2016 à 2018 de la commune de Gibloux est datée du 16 octobre 2019. En résumé, les résultats étaient les suivants :

Marge nette d'autofinancement (MNA) Fr. 2'438'518.48

Capacité d'emprunt théorique Fr. 39'639'524.00

La capacité d'emprunt théorique est calculée avec un intérêt de 2.5 % et un amortissement linéaire de 4 % sur la base de la MNA après déduction des intérêts des crédits disponibles

Capacité totale d'investissement Fr. 47'354'617.03

La capacité totale d'investissement est la somme de la capacité d'emprunt théorique et des crédits disponibles.

2.2 Indicateurs financiers harmonisés MCH2

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des réformes de la gestion des finances communales, les nouveaux indicateurs financiers sont définis art. 18 de l'OFCo :









Art. 18 Indicateurs financiers (art. 23 LFCo)

¹ Les indicateurs financiers sont définis comme il suit :

- a) le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette ;
- b) le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements ;
- c) la part des charges d'intérêts détermine le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus ;
- d) la dette brute par rapport aux revenus mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute ;
- e) la proportion des investissements mesure l'activité au niveau des investissements et son effet sur l'endettement net ;
- f) la part du service de la dette détermine le poids des charges financières induites par les dettes mesuré par rapport aux revenus ;
- g) la dette nette par habitant permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net ;
- h) le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière dont dispose la commune.

Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la situation financière des collectivités sur la base du dernier exercice comptable approuvé (à ce jour les comptes 2020), ont été définis par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, dans son manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 ». Leur évolution dans le temps permettra de disposer d'une bonne évaluation de notre situation financière.

Résultats pour l'exercice comptable 2020

	2020	Appréciation pour 2020	
Taux d'endettement net = Dette nette / Revenus fiscaux	104.83 %	100 - 150 suffisant	
Degré d'autofinancement = Autofinancement / Investissements nets	493 %	> 100% idéal	
Part des charges d'intérêts = Charges d'intérêts nets / Revenus courants	1 %	0 - 4 bon	
Dette brute par rapport aux revenus = Dette brute / Revenus courants	101 %	100 - 150 moyen	
Proportion des investissements = Investissements bruts / Dépenses totales	8 %	< 10 effort d'investissement faible	
Part du service de la dette = Service de la dette / Revenus courants	5 %	5 - 15 charge acceptable	
Dette nette par habitant en francs = Dette nette / Population résidente permanente	3'135.22	2'501 – 5'000 endettement important	
Taux d'autofinancement = Autofinancement / Revenus courants	14 %	> 20 bon	

L'exercice 2020 fut à nouveau un bon exercice, Fr. 3'016'420.52 d'excédent brut de revenus. La bonne santé des indicateurs d'autofinancement le confirme.

La proportion des investissements reste à un niveau faible d'année en année, signe du tassement de nos investissements.

L'amélioration de la dette nette par habitant et de la dette brute par rapport aux revenus se confirme, grâce aux efforts consentis pour contenir la progression de la dette communale voire de la réduire.

3. Plan financier des investissements 2022 - 2026

3.1 Plan financier des investissements en résumé

Le plan financier des investissements s'inscrit dans la planification à long terme des interventions sur les infrastructures communales et se base notamment sur les éléments suivants :

- le programme d'interventions pour l'entretien des routes communales ;
- la planification cantonale connue des interventions sur les routes cantonales pour coordination ;
- le plan de développement des infrastructures scolaires et extrascolaires ;
- le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) + coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'épuration des eaux ;
- le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) + coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

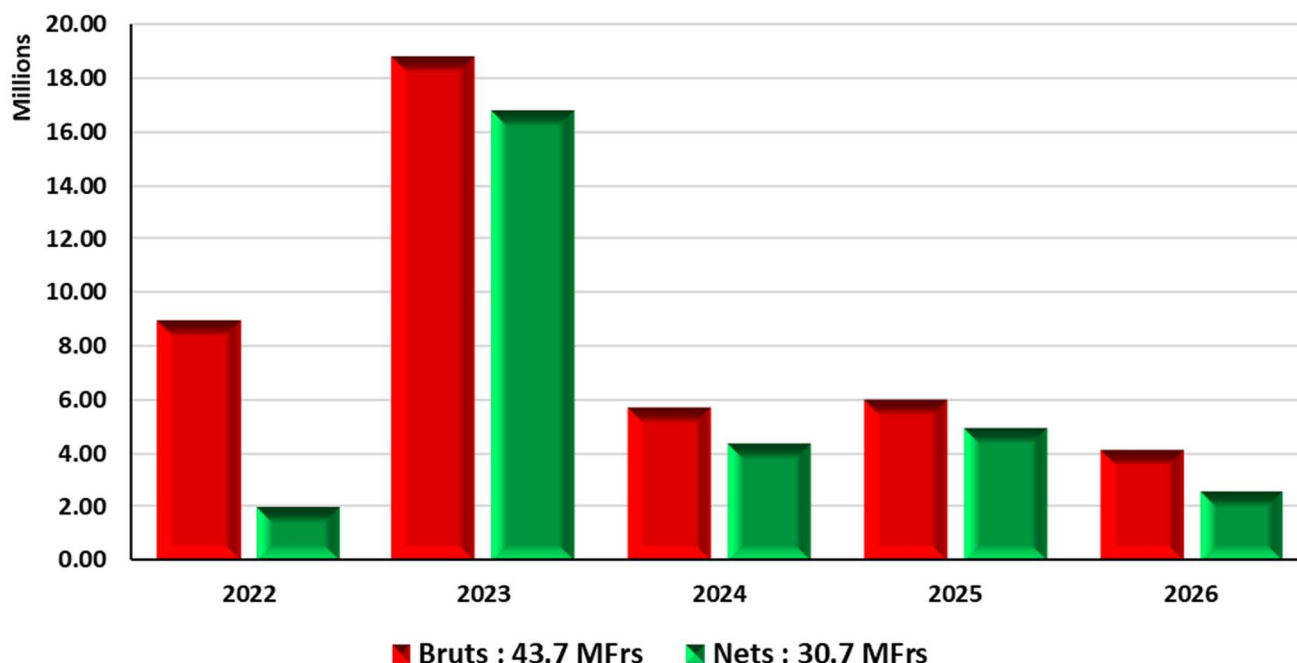
Pour le reste, la planification 2022 – 2026 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) Les projets en cours dont tout ou partie des dépenses et des recettes sont reportées sur la période 2022 à 2026.
- b) Les nouveaux projets planifiés sur la période 2022 à 2026.
- c) Pour information, quelques projets importants qui n'ont pas été inscrits dans la planification 2022 – 2026 et qui sont prévus au-delà de 2026. Lorsqu'ils sont connus, les chiffres globaux figurent dans la colonne « Au-delà de 2026 » (voir ci-dessous sous point 3.4).
- d) Les recettes d'investissements planifiées sur la période.
Les recettes d'investissements sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipements.
- e) Les totaux par chapitre pour les années 2019 à 2021 conformément l'art. 5 al. 2 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants (en chiffres arrondis) :

Période	Investissements		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
2017 - 2021	43'000'000.00	8'000'000.00	35'000'000.00
2018 - 2022	35'000'000.00	11'000'000.00	24'000'000.00
2019 - 2023	32'000'000.00	12'000'000.00	20'000'000.00
2020 - 2024	30'000'000.00	11'000'000.00	19'000'000.00
2021 - 2025	35'500'000.00	9'700'000.00	25'800'000.00
2022 - 2026	43'700'000.00	13'000'000.00	30'700'000.00

Evolution des dépenses annuelles d'investissements sur la période 2022 à 2026



Commentaires

- Les écarts entre les investissements bruts et les investissements nets sont constitués par les recettes d'investissements (subventions, ventes immobilières, contributions d'équipements et taxes de raccordement). L'écart est particulièrement important en 2022 (près de 7 MFrs) avec notamment : des ventes de terrains en zones d'activités (2.3 MFrs), la vente de la ferme d'Illens (2.2 MFrs), ventes de bâtiments (1.2 MFrs), des subventions (0.5 MFrs), des contributions d'équipement (0.3 MFrs), et des taxes de raccordement (0.5 MFrs).
- L'année 2023 présente un pic important (18.8 MFrs) dû à des investissements importants dans les constructions scolaires (5.8 MFrs), les infrastructures sportives (2.4 MFrs) et pour les routes communales (5.2 MFrs). Ce max est compensé par un min (5.7 MFrs) l'année suivante.

3.2 Frais financiers et récapitulation par chapitre

3.2.1 Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 1.0 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : compte no 9610.3401.00.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. De manière générale, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet après déduction des amortissements.

b) Amortissements comptables

Selon les nouvelles règles définies par MCH2, un amortissement comptable selon un taux défini dans l'annexe de la Directive 04 « Présentation des comptes et principes d'évaluation » du SCom, calculé sur le montant d'investissement brut doit être inscrit en charge dans le centre de charges concerné (amortissement comptable).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Taux
Routes, voies de communication	
Routes	2.50%
Chemins naturels	5.00%
Installations routières	5.00%
Aménagement des cours d'eau	
Ouvrages en pierre ou en béton	2.50%
Ouvrages en bois ou stabilisation végétale	5.00%
Approvisionnement en eau	
Captages	2.00%
Stations de traitement de l'eau	3.00%
Stations de pompage, chambres réductrices/de mesure	2.00%
Conduites et hydrantes	1.25%
Réservoirs	1.50%
Installations de mesure, de commande et de régulation	5.00%
Sommes des rachats à d'autres services des eaux	3.00%
Traitement des eaux usées	
Ouvrages de génie civil Canalisations	1.25%
Ouvrages spéciaux	2.00%
Stations d'épuration	3.00%
Autres ouvrages de génie civil	
Ouvrages spéciaux	4.00%
Ouvrages d'aménagement des eaux	5.00%
Autres	2.50%
Bâtiments / terrains bâtis	
Bâtiment scolaire	3.00%
Bâtiment de l'école enfantine	3.00%
Bâtiment polyvalent	3.00%
Salle de gymnastique	3.00%
Piscine / patinoire	4.00%
Piscine couverte	4.00%
Toilettes publiques	4.00%
Maison communale	3.00%
Installation de la protection civile	3.00%
Centre d'entretien	3.00%
Local des pompiers	3.00%
Garage souterrain	3.00%
Abattoirs	3.00%

Installation de tir	3.00%
Déchetterie	3.00%
Eglise, cure	3.00%
Bâtiments culturels, monuments	3.00%
Salles de concert, théâtre	4.00%
Funérarium, crématoire	3.00%
Autres	3.00%
Forêts, pâturages	0.00%
Meubles, machines, véhicules	10.00%
Equipements d'exploitation, véhicules spéciaux	5.00%
Appareils, matériel informatique	25.00%
Autres immobilisations corporelles	10.00%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	25.00%
Licences, droits d'utilisation, etc.	20.00%
Aménagement local et régional, autres plans et études	10.00%
PATRIMOINE FINANCIER	
Tout le patrimoine financier	0.00%

c) Chapitres des charges environnementales

Approvisionnement en eau et Traitement des eaux usées

Tant sur le plan du compte de résultats que des investissements, ces chapitres sont obligatoirement autofinancés par les taxes.

Même s'il doit être confirmé dans le cadre du bouclage de chaque exercice, le financement par les taxes et les réserves disponibles est évalué et pris en compte. Le recours à l'emprunt ne peut être que transitoire et ne sera à terme plus nécessaire.

Déchets

Par analogie aux charges d'exploitation qui doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes, les éventuels frais financiers de ce chapitre sont inscrits pour 25% dans les frais financiers généraux.

3.2.2 Récapitulation par chapitre

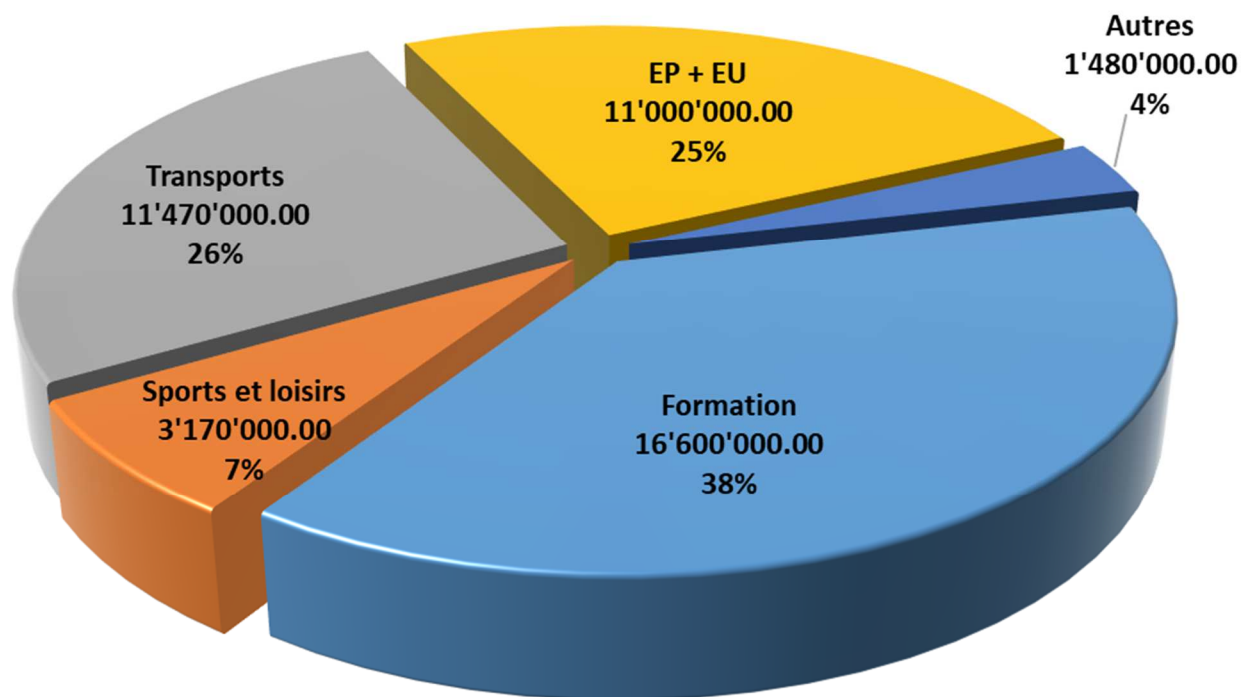
Ch.	Objet	Total 2022-2026	Part en %	2022	2023	2024	2025	2026
0	ADMINISTRATION GENERALE							
	Investissements bruts	60'000.00	0.14%	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	60'000.00	0.20%	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	46'350.00		0.00	0.00	15'600.00	15'450.00	15'300.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS							
	Investissements bruts	105'000.00	0.24%	0.00	105'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	63'000.00	0.20%	0.00	63'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	17'482.50		0.00	0.00	5'880.00	5'827.50	5'775.00
2	FORMATION							
	Investissements bruts	16'600'000.00	37.97%	2'500'000.00	5'800'000.00	1'300'000.00	3'500'000.00	3'500'000.00
	Investissements nets	15'300'000.00	49.78%	2'500'000.00	5'300'000.00	1'100'000.00	3'500'000.00	2'900'000.00
	Frais financiers présumés	1'024'980.00		0.00	0.00	280'000.00	373'900.00	371'080.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	Investissements bruts	3'169'000.00	7.25%	449'000.00	2'600'000.00	0.00	120'000.00	0.00
	Investissements nets	3'169'000.00	10.31%	449'000.00	2'600'000.00	0.00	120'000.00	0.00
	Frais financiers présumés	515'594.20		0.00	42'000.00	147'685.00	156'510.00	169'399.20
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS							
	Investissements bruts	11'469'000.00	26.24%	3'402'000.00	5'232'000.00	1'551'000.00	1'104'000.00	180'000.00
	Investissements nets	11'008'900.00	35.82%	3'335'100.00	4'950'800.00	1'508'400.00	1'034'600.00	180'000.00
	Frais financiers présumés	1'270'643.40		0.00	72'758.50	355'413.23	392'005.00	450'466.68
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE							
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU							
	Investissements bruts	3'512'000.00	8.03%	600'000.00	2'292'000.00	100'000.00	520'000.00	0.00
	Investissements nets	1'572'000.00	5.11%	-130'000.00	1'982'000.00	-200'000.00	220'000.00	-300'000.00
	Frais financiers présumés	291'757.15		0.00	23'565.00	86'304.65	85'704.05	96'183.45
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES							
	Investissements bruts	7'490'000.00	17.13%	910'000.00	2'610'000.00	2'670'000.00	800'000.00	500'000.00
	Investissements nets	6'490'000.00	21.12%	710'000.00	2'410'000.00	2'470'000.00	600'000.00	300'000.00
	Frais financiers présumés	572'553.75		0.00	57'675.00	108'696.25	199'098.75	207'083.75
73	GESTION DES DECHETS							
	Investissements bruts	100'000.00	0.23%	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.33%	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	17'850.00		0.00	0.00	6'000.00	5'950.00	5'900.00
741	CORRECTIONS DE COURS D'EAU							
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7690	ENERGIE							
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7691	ASSAINISSEMENTS DE SITES POLLUES							
	Investissements bruts	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

771 CIMETIÈRES COMMUNAUX							
Investissements bruts	90'000.00	0.21%	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	90'000.00	0.29%	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais financiers présumés	13'850.00		0.00	3'500.00	3'475.00	3'450.00	3'425.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Investissements bruts	146'000.00	0.33%	146'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	-316'000.00	-1.03%	-130'000.00	-168'000.00	-18'000.00	0.00	0.00
Frais financiers présumés	132'274.00		0.00	35'110.00	32'969.00	32'328.00	31'867.00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE							
Investissements bruts	630'000.00	1.44%	500'000.00	0.00	130'000.00	0.00	0.00
Investissements nets	563'500.00	1.83%	500'000.00	0.00	63'500.00	0.00	0.00
Frais financiers présumés	83'529.13		0.00	20'000.00	19'850.00	21'922.50	21'756.63
9 FINANCES ET IMPÔTS							
Investissements bruts	345'000.00	0.79%	345'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	-7'366'000.00	-23.97%	-5'366'000.00	-500'000.00	-500'000.00	-500'000.00	-500'000.00
Frais financiers présumés	-177'720.00		0.00	-36'930.00	-41'930.00	-46'930.00	-51'930.00
Investissements bruts	43'716'000.00	100.00%	8'942'000.00	18'799'000.00	5'751'000.00	6'044'000.00	4'180'000.00
Investissements nets	30'734'400.00	100.00%	1'958'100.00	16'797'800.00	4'423'900.00	4'974'600.00	2'580'000.00
Frais financiers présumés	3'809'144.13			217'678.50	1'019'943.13	1'245'215.80	1'326'306.70
Sans les chapitres environnementaux							
Investissements bruts	32'714'000.00	74.83%	7'432'000.00	13'897'000.00	2'981'000.00	4'724'000.00	3'680'000.00
Investissements nets	22'672'400.00	73.77%	1'378'100.00	12'405'800.00	2'153'900.00	4'154'600.00	2'580'000.00
Frais financiers présumés	2'944'833.23		0.00	136'438.50	824'942.23	960'413.00	1'023'039.50

Commentaires

- Les investissements nets négatifs sont dus à la prise en compte des recettes d'investissements non affectées : vente de biens immobiliers, contributions d'équipements et taxes de raccordement planifiées sur la période.
- Les frais financiers sont pris en compte dans les budgets du compte de résultats de 2022 à 2026 (plan financier du compte de résultats). Seuls les frais financiers supplémentaires présumés de 2023 à 2026 sont mentionnés dans le tableau.

Répartition générale des investissements bruts par chapitre

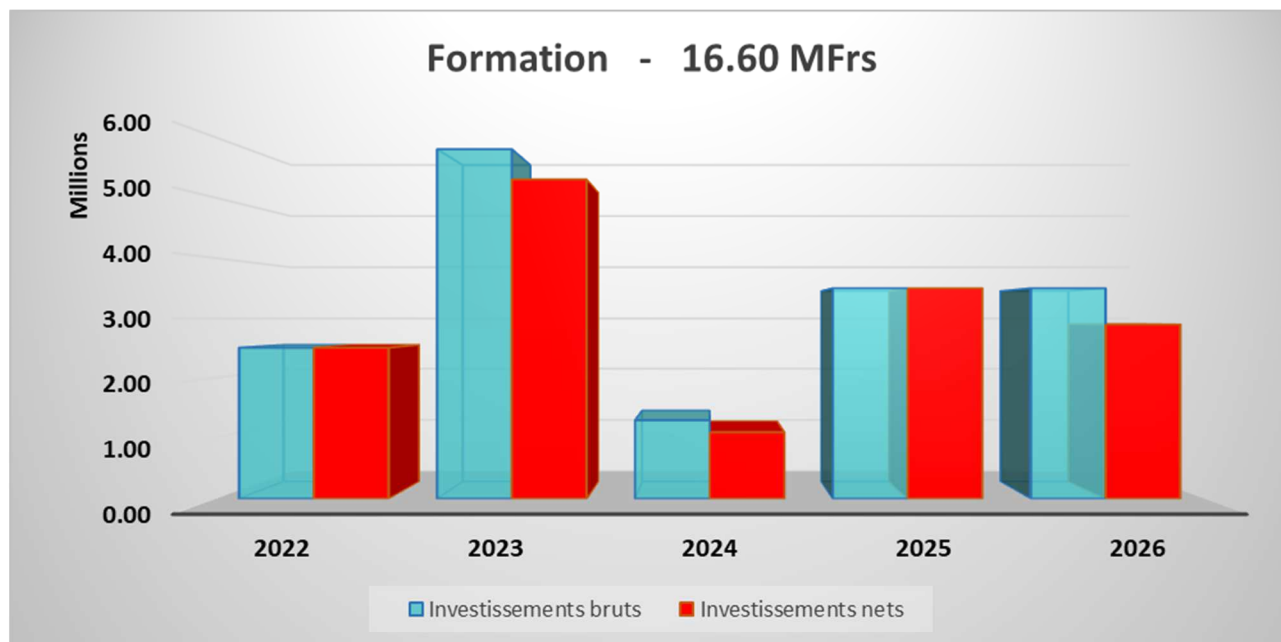


Avec dans la catégorie « Autres » :

Administration générale	60 kFrs
Ordre et sécurité publics	105 kFrs
Gestion des déchets	100 kFrs
Cimetière	90 kFrs
Aménagement du territoire	146 kFrs
Economie publique	630 kFrs
Finances et impôts	345 kFrs

3.3 Quelques commentaires pour les principaux chapitres

3.3.1 Formation (38.0 % des charges brutes)



Principaux projets

Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Rossens

Le financement du projet est inscrit sur les années 2021 à 2023 (au total 7 MFrs).

Il est complété par le projet de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire inscrit sur les années 2023 et 2024 (au total 2 MFrs).

Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Farvagny-le-Grand

Le financement du projet est inscrit sur les années 2024 à 2026 (au total 7 MFrs).

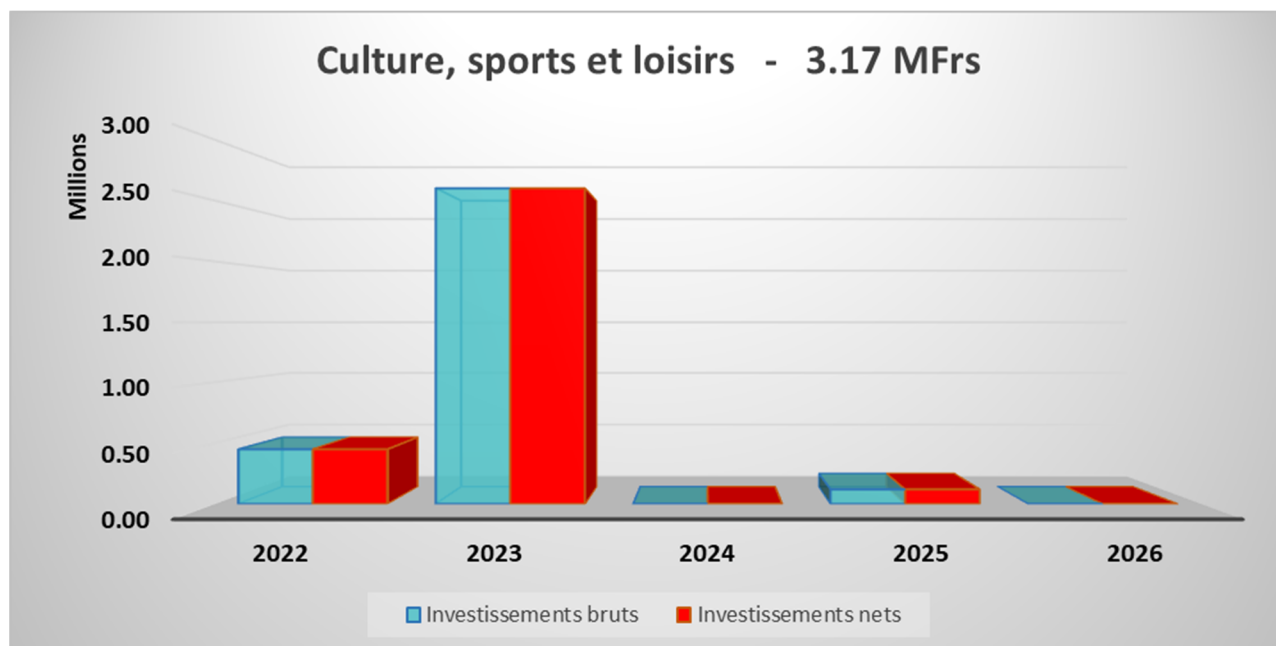
Projet d'agrandissement du complexe scolaire de Estavayer-le-Gibloux

Le financement du projet (1 MFrs) est inscrit au-delà de l'année 2026.

Aménagement de l'ancienne école de Corpataux

Le projet est inscrit en 2022 et 2023. L'étude et les travaux sont évalués à 600 kFrs.

3.3.2 Culture, sport et loisirs (7.2 % des charges brutes)



Principaux projets

Vestiaires et buvette au terrain de football de Rossens

Le solde de l'investissement pour l'aménagement des vestiaires est inscrit en 2022 (0.45 MFrs). La construction de la buvette est à la charge du club FCBG.

Infrastructures sportives

Le réaménagement des infrastructures sportives de Farvagny-le-Grand et la réalisation d'un terrain de football synthétique sont inscrits en 2023 pour un total de 2.4 MFrs.

Accès au château d'Illens

Les accès au château doivent être améliorés et le site doit être intégré au réseau de sentiers pédestres.

Le projet d'aménagement des accès est inscrit en 2023. Les coûts sont évalués à 200 kFrs.

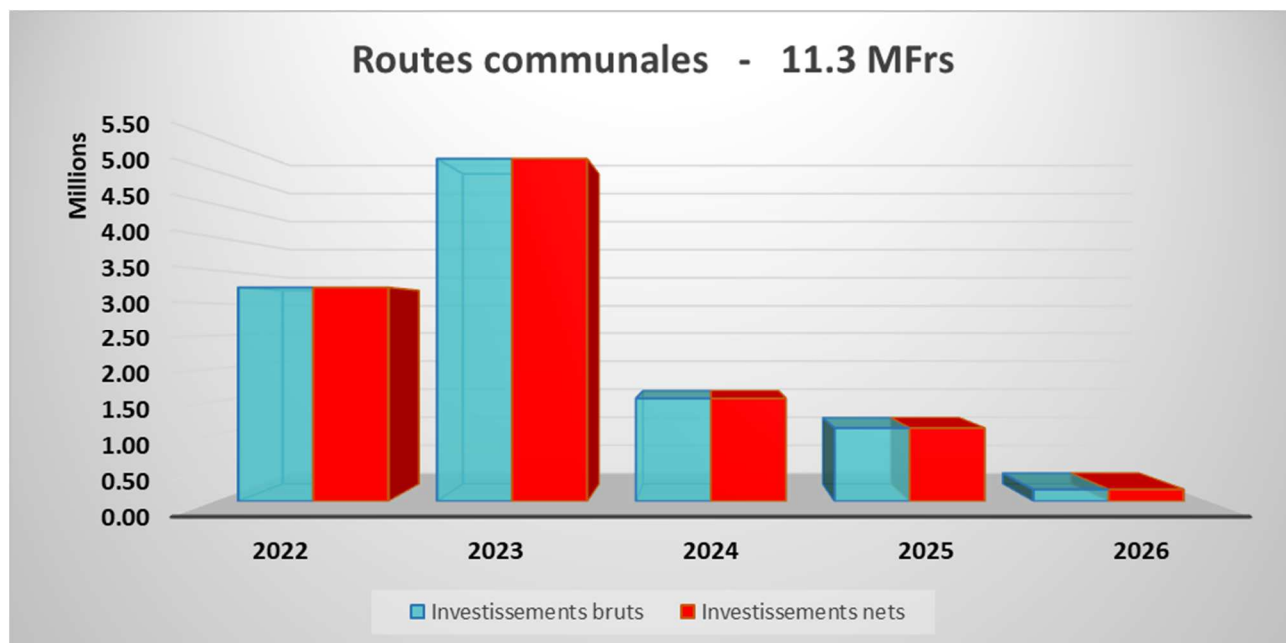
Halle de sport

La réalisation d'une halle de sport complémentaire sur le site de FG est inscrite au-delà de 2026 pour un total de 3.5 MFrs. Un crédit d'étude sera inscrit au budget 2026.

Complexe Sports & Loisirs

La construction à Vuisternens-en-Ogoz d'un complexe dédié au sport et aux loisirs est inscrite au-delà de 2026 pour un montant total de 4.4 MFrs. La prochaine révision du plan financier en 2022 permettra d'en préciser le calendrier.

3.3.3 Routes communales (25.7 % des charges brutes)



Sur la base de l'étude générale du réseau des routes communales, les chiffres suivants sont au minimum à inscrire au plan financier :

- investissements annuels relatifs au maintien de la valeur pour Fr. 1'000'000.00/année en moyenne ;
- investissements annuels relatifs aux nouveaux aménagements routiers pour Fr. 500'000.00/année en moyenne.

Evolution des investissements bruts dans ce domaine (les chiffres sont arrondis)

Plan financier	Moy. annuelle	Année	Budget	Comptes
2017 - 2021	2'580'000.00	2017	2'256'000.00	935'354.45
2018 - 2022	1'470'000.00	2018	2'702'000.00	1'930'968.55
2019 - 2023	1'140'000.00	2019	1'204'000.00	500'997.10
2020 - 2024	1'270'000.00	2020	930'000.00	751'000.00
2021 - 2025	1'770'000.00	2021	360'000.00	
2022 - 2026	2'250'000.00	2022 (pf)	3'240'000.00	

La coordination de certains travaux avec les aménagements sur les routes cantonales et les projets d'adduction d'eau ou d'épuration des eaux impose parfois le calendrier des investissements sur la période.

Principaux projets

Aménagements de zones 30 km/h

La réalisation des zones 30 km/h à Magnedens a été avancée.

Des aménagements de zones 30 km/h dans 7 villages sont inscrits sur les années 2022 à 2026 pour un total de 1.4 MFrs.

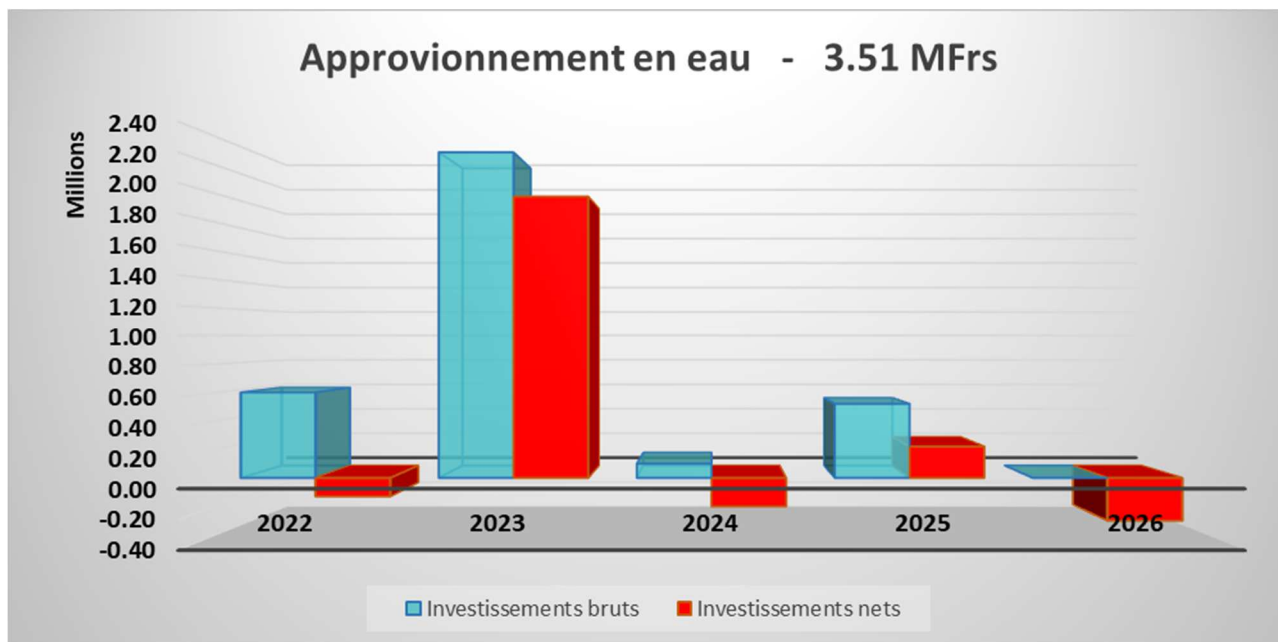
Trois nouveaux projets sont inscrits durant la période

Réfection Chemin de la Scie inscrit en 2022 pour un montant de 260 kFrs.

Sécurisation du carrefour de Magnedens inscrit en 2023 pour un montant de 330 kFrs.

L'étude de l'assainissement de la Rte du Glèbe (le solde) pour 55 kFrs et les travaux nécessaires en 2022 et 2023 pour un total de 2 MFrs.

3.3.4 Approvisionnement en eau (8.0 % des charges brutes)



Commentaires

Dépenses annuelles brutes moyennes

- Période de 2016 à 2020 (comptes) Fr. 440'000.00
- Période de 2022 à 2026 (planification) Fr. 700'000.00

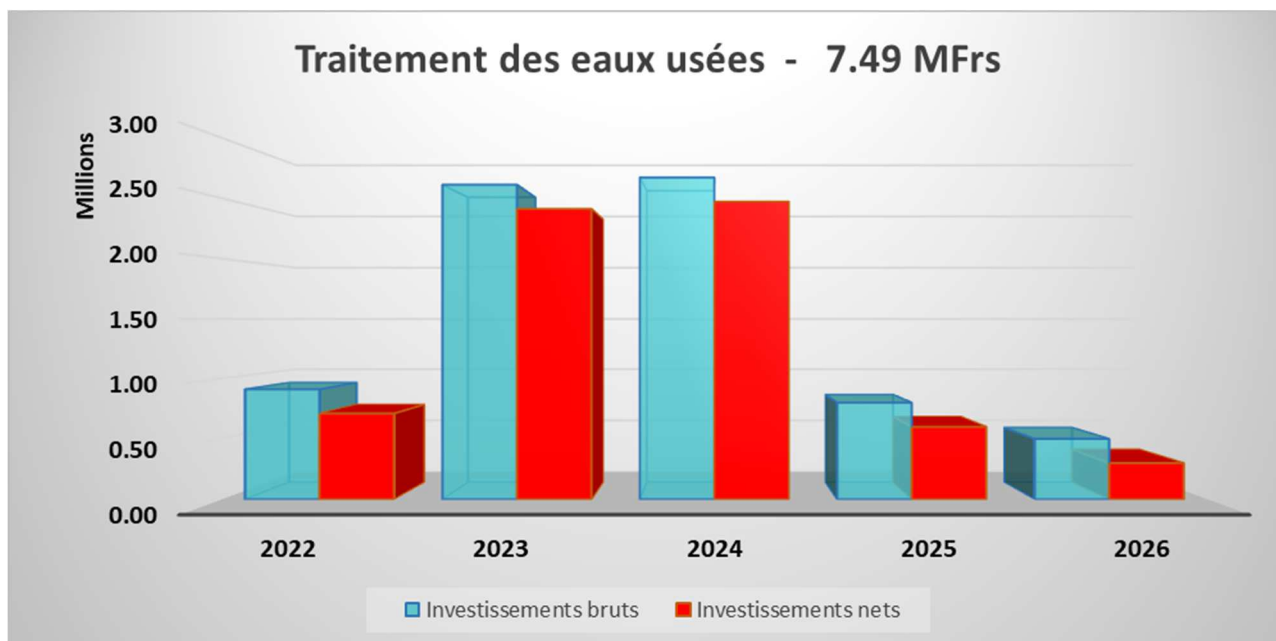
Recettes destinées au financement des investissements

Les recettes des taxes de raccordement sont évaluées à Fr. 300'000.00/année auxquelles s'ajoute l'excédent de revenu annuel des taxes de base évalué à Fr. 400'000.00 en moyenne.

Trois nouveaux projets inscrits durant la période

- Liaison Villarsel-le-Gibloux - Estavayer-le-Gibloux : 540 kFr
- Travaux divers de réfection à Grenilles : 160 kFr
- Suppression de la basse pression à Rossens : 320 kFr

3.3.5 Protection des eaux (17.1 % des charges brutes)



Commentaires

Dépenses annuelles brutes moyennes

- Période de 2016 à 2020 (comptes) Fr. 1'200'000.00
- Période de 2022 à 2026 (planification) Fr. 1'500'000.00

Recettes destinées au financement des investissements :

Les recettes des taxes de raccordement sont évaluées à Fr. 200'000.00/année auxquelles s'ajoute l'excédent de revenu annuel des taxes de base évalué à Fr. 900'000.00 en moyenne.

Trois nouveaux projets inscrits durant la période

Remise en état de conduites d'eaux claires à Rossens : 250 kFrs
Collecteurs secteur Pra-Bastian (Farvagny-le-Grand) : 230 kFrs
Optimisation du PGEE : 250 kFrs

3.3.6 Immeubles du patrimoine financier (7.4 MFrs de recettes nettes)

A défaut de connaître l'ampleur et le calendrier des ventes de terrains dans la zone d'activité de Longivue, une recette de 500 kFrs par année est inscrite au plan financier.

La vente d'une parcelle d'environ 6'000 m² dans la Zone d'activité restreinte à Rossens (Rte d'Illens) évaluée à 700 kFrs est inscrite en recette pour l'année 2022.

La vente de la ferme d'Illens (estimation 2.24 MFrs) est inscrite en recette pour l'année 2022.

3.4 Tableau du plan financier des investissements

Vous trouverez joint au présent message (voir annexe 1) le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2022 à 2026.

Les projets d'investissements inscrits durant la période sous analyse font l'objet selon leur situation :

- d'une fiche « Situation financière » en annexe des comptes 2020 pour les projets décidés avant le 31.12.2020 dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2022– 2026 ;
- d'une fiche de « Crédit d'engagement » en annexe du budget 2021 ou établie dans le courant de l'année 2021 pour les projets dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2022 – 2026 ;
- d'une fiche de « Crédit d'engagement » pour les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2022 (voir annexe 10) ;
- d'une « Fiche de projet » (voir annexe 11) pour les projets inscrits au plan financier qui ne font pas l'objet d'une demande de crédit d'engagement lors de la séance du conseil général de décembre 2021.

Commentaires

a) Les objets d'investissements sont classés en **5 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Suite et report total ou partiel d'un projet encore en cours. (jaune)
- Nouveau projet planifié sur la période. (blanc)
- Projets indéfinis dont le total est réparti. (bleu)
- Nouveau projet non planifié sur la période. (rose)
- Recettes d'investissements non affectées (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période. (vert)

b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** - 1^{re} colonne

c) **Localisation** – 2^e colonne

Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarlod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).

Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).

d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne

Service administratif (SAdm), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur), Service des forêts (SFor).

e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.

f) **Désignation** – 5^e colonne

g) **Chiffres globaux du financement des projets** – colonnes 6 à 16

Les chiffres sont présentés sur une colonne et trois lignes avec les significations suivantes pour chacune des lignes :

- **Dépenses d'investissements** : dépenses du projet.
- **Recettes d'investissements** : recettes du projet (subventions et autres contributions).
- **Dépenses nettes** : dépense après soustraction des recettes.

h) **Total du projet** - 6^e colonne

La colonne contient les montants totaux (dépenses et recettes) relatifs aux projets.

i) **Total 2022 - 2026** - 7^e colonne

La colonne contient les montants totaux (dépenses et recettes) relatifs aux projets pour la période 2022 à 2026.

j) **Années 2019 à 2021** - colonnes 8 à 10

Totaux par chapitres pour les trois années précédentes.

k) **Années 2022 à 2026** - colonnes 11 à 15

Pour l'année 2022, les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Projets (suite ou report) inscrits au budget des investissements 2022. (jaune)
- Projets inscrits au budget des investissements 2022 et qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement lors de la séance du 6 et 7.12.2021 (nouveaux projets). (saumon)
- Projets planifiés pour 2022 et qui feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement courant 2022. (blanc).
- Recettes d'investissements non affectées. (vert)

Montants annuels relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être réparti sur plusieurs années.

l) **Projets planifiés au-delà de 2026** - colonne 16

Vous trouvez dans cette colonne, pour information, les projets et les montants relatifs aux projets connus à ce jour dont la réalisation interviendra au-delà de la période sous analyse.

m) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

4. Plan financier du compte de résultats 2022 - 2026

L'évaluation du plan financier du compte de résultats 2022 – 2026 est basée sur les éléments suivants :

- Les comptes 2016 à 2020 et les budgets du compte de résultats 2021 et 2022 avec les apurements nécessaires.
- Une évaluation des paramètres conjoncturels déterminants : évolution des prix, accroissement de la population, etc.
- Une évaluation de l'évolution des charges et des revenus par nature du compte de résultats durant les années 2023 à 2026 (les chiffres de base sont ceux du budget 2022) - voir ci-dessous sous point 4.1.
- Les chiffres fournis par les associations de communes.
- La prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou revenus durant les années 2023 à 2026.

Avec le budget du compte de résultats 2022 comme base, **l'évaluation du plan financier des comptes de résultats pour les années 2023 à 2026 intègre les frais financiers des investissements inscrits sur la période, le calcul des contributions de la commune partenaire de Hauterive et le calcul des imputations internes.** L'évaluation des charges et des revenus des budgets du compte de résultats 2023 à 2026 est par conséquent la plus complète possible. Les chiffres par compte et par chapitre peuvent être comparés et analysés sur l'ensemble de la période.

4.1 Taux d'évolution des charges et des revenus du compte de résultats

Evolution de la population légale

Année ->	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Corpataux-Magnedens	1'160	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313						
Farvagny	2'093	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236						
Le Glèbe	1'123	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260						
Rossens	1'222	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335						
Vuisternens-en-Ogoz	845	859	938	975	975	995						
Gibloux	6'443	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139	7'236	7'306	7'448	7'606	7'622	7'700
Augmentation annuelle %		2.10	2.40	2.42	1.83	1.62	1.36	0.97	1.94	2.12	0.21	1.02
Augm. moyenne sur 10 ans	1.60 %											

Un taux d'accroissement moyen de la population de 1.20% par année est retenu les années 2023 à 2026.

Evolution des charges

Pour les années 2023 à 2026, l'évolution des charges du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Les principales tendances retenues sont les suivantes :

Pour les comptes dont les charges sont proportionnelles :

- à la population + 1.2 %
- aux frais de personnel + 2.0 %
- à la population et aux frais de personnel + 3.2 %

Pour les charges courantes + 1.0 %

Pour les charges d'entretien + 1.0 %

Pour les charges d'entretiens techniques	+ 2.0 %
Pour les charges d'énergie	+ 2.0 %
Pour les prestations de services	+ 1.0 %
Pour les fournitures	+ 1.0 %

Pour les charges cantonales et des associations intercommunales (charges liées) : les taux indiqués par les instances concernées ou lorsque cette information fait défaut, dans la mesure où la répartition est le plus souvent au prorata de la population :

- activités avec principalement des charges de personnel	+ 3.2 %
- autres activités	+ 1.2 %

Evolution des revenus

Pour les années 2023 à 2026, l'évolution des revenus du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Afin de contribuer à une estimation prudente de l'équilibre des futurs budgets du compte de résultats, la très grande majorité des revenus du ménage communal ont été considérés comme constants.

Dans la mesure où la population joue un rôle important dans le calcul des montants reçus au titre de la péréquation intercommunale, nous avons appliqué un taux de croissance de + 1.2 % à ces recettes.

Evolution des recettes fiscales (évolutions appliquées à partir de l'année 2023)

Impôt	Accroissement annuel - base et commentaires	
Personnes physiques, revenu	500'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 438000.00 - linéaire de 2015 à 2020, + Fr. 552'000.00
Personnes physiques, fortune	50'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 52'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, + Fr. 53'000.00
Personnes morales, bénéfice	20'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 50'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, - Fr. 137'000.00 Avec prise en compte de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises connu à ce jour (-61.4%, estimation 2018).
Personnes morales, capital	2'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 13'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, - Fr. 11'000.00 Avec prise en compte de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises connu à ce jour (-89.1%, estimation 2018).
A la source	1.20%	selon le taux d'accroissement de la population
Prestations en capital	15'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 16'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, + Fr. 7'000.00
Gains immobiliers et plus-values	40'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 44'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, - Fr. 28'000.00
Mutations	60'000.00	Fr. par année avec pour base : - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 66'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, + Fr. 63'000.00 L'estimation prudente tient compte du récent tassement des revenus de cet impôt.
Successions et donations	0 %	

Contributions immobilières	85'000.00	<i>Fr. par année avec pour base :</i> - linéaire de 2009 à 2020, + Fr. 80'000.00 - linéaire de 2015 à 2020, + Fr. 86'000.00
Sur les véhicules	2.00%	<i>sur la base de l'estimation fournie par l'OCN pour le budget 2022</i>
Sur les chiens	1.20%	<i>selon le taux d'accroissement de la population</i>

L'impact de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des impôts sur les personnes morales au 1^{er} janvier 2020 a été chiffré sur la base des informations suivantes :

- Communications de la Direction cantonale des finances : « Réforme fiscale : explication de la compensation aux communes » du 10.10.2018 et de la communication aux communes du 27.09.2019.
- Les réductions des recettes fiscales communales données en % sur la base des chiffres 2015 : réduction de 61.4 % de l'impôt sur le bénéfice et réduction de 89.1 % de l'impôt sur le capital (annexe 2 des informations cantonales).
- L'augmentation des recettes fiscales sur les personnes physiques due à l'augmentation de l'impôt sur les dividendes : + Fr. 108'474.00 (annexe 2 du 15.09.2019 des informations cantonales).
- La compensation de base versée par le canton à la commune durant les sept premières années de la mise en application de la réforme : + Fr. 252'204.00 (niveau 2020, 2021 et 2022), env. -20% pour 2023 et 2024 et -32.5% pour les années 2025 et 2026 (notice explicative cantonale du 27.09.2019).
- La compensation pour cas de rigueur versée par le canton à la commune en 2020 et 2021 : + Fr. 450'000.00 (annexe 3 du 30.06.2019 des informations cantonales).
- Les effets de la réforme ont été pris en compte à partir des chiffres fournis par le canton sans analyse complémentaire visant à les adapter à la situation spécifique de notre commune.

Chapitres environnementaux

Approvisionnement en eau (7101) - Traitement des eaux usées (7201) - Déchets (7301)

Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 710 et 720 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 7301 comme autofinancé à hauteur de 75%.

Participations de la commune de Hauterive FR

Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2020. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.

4.2 Quelques commentaires par chapitre

Dans la mesure où elles sont connues à ce jour, nous avons tenu compte des modifications significatives des charges et des revenus des comptes du compte de résultats durant les cinq prochaines années. Vous trouvez ci-dessous quelques informations sur les principales modifications que nous avons pu prendre en considération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour Fr. 117'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour Fr. 4'700.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

FORMATION

Les informations données par l'Association des COs dans leur plan financier établi jusqu'en 2026 ont été prises en compte.

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 164'700.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 165'200.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

SANTÉ

Les informations données par le Réseau Santé Sarine dans leur plan financier établi jusqu'en 2026 ont été prises en compte.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 15'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 154'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 382'500.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

ÉCONOMIE PUBLIQUE

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 52'000.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

FINANCES ET IMPÔTS

Le budget 2022 présente des dépenses nouvelles pour un montant de Fr. 85'100.00 qui ne sont pas reportées sur les années suivantes.

La compensation cantonale de base versée en compensation de la baisse des recettes fiscales due à la réforme de la fiscalité des entreprises a été mise à jour pour les années 2023 à 2026 sur la base des informations données par le SCC.

4.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous renonçons à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets du compte de résultats détaillés de 2023 à 2026.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe le tableau récapitulatif par chapitre des charges et revenus des comptes de résultats 2018 à 2020 et des budgets du compte de résultats de 2021 à 2026.

Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et revenus est calculée en % par rapport à l'année précédente.

La mise en application du nouveau plan financier MCH2 ne permet la comparaison des résultats des comptes 2018 à 2020 avec les budgets 2021 à 2026 qu'au niveau des totaux par chapitres. L'interprétation reste toutefois difficile dans la mesure où un certain nombre de centres de charges ont changé de chapitre.

Résultats des budgets du compte de résultats de 2022 à 2026 (les chiffres sont arrondis)

	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Total des charges	42'646'677.08	42'911'371.70	44'316'650.49	44'928'093.51	45'775'213.33
Augmentation des charges en % par rapport au budget précédent	2.24%	0.62%	3.27%	1.38%	1.89%
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-915'000.00	-417'000.00	-906'000.00	-625'000.00	-551'000.00
Excédent en % des revenus nets	-2.49%	-1.11%	-2.36%	-1.59%	-1.37%
Excédent en points d'impôts	4.16	1.84	3.87	2.59	2.23

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

La règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2022 à 2026 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

5. Impact du plan financier 2022 – 2026 sur l'évolution de la dette communale

5.1 Introduction

L'ampleur et l'évolution des dettes communales sont désormais une préoccupation du conseil communal et de la commission financière. Il est dès lors important d'évaluer l'impact du plan financier des investissements sur l'évolution des dettes communales.

L'analyse ci-dessous a pour objectif d'évaluer les dettes communales au 31.12.2026, terme de la période de planification, sur la base d'une évaluation aussi complète que possible des dépenses et des recettes d'investissements pour les cinq prochaines années.

Malgré tout le soin qu'il est possible d'apporter à l'évaluation des dépenses et des recettes sur les années 2021 à 2026, il convient de souligner que les chiffres - malgré leur apparente précision (chiffrage à la dizaine de milliers) - restent malheureusement des estimations relativement grossières.

Malgré les incertitudes, l'analyse permet tout de même d'esquisser l'évolution générale de notre situation financière et de chiffrer les enjeux et les moyens d'actions pour en contrôler le développement.

5.2 Méthode d'évaluation

L'analyse prend comme valeurs initiales les résultats des comptes consolidés au 31.12.2020. L'exercice 2021 fait dès lors partie intégrante de la période sous analyse. Les résultats des comptes 2021 ont été ré-évalués sur la base des éléments connus à ce jour.

Dans la mesure où le financement est spécifique, l'évolution des dettes des chapitres Approvisionnement en eau (EP) et Protection des eaux (EU) est évaluée séparément sur la base des investissements et des recettes propres à ces chapitres.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptables appliqués sur les investissements nets aux taux définis dans l'OFCo.

Les résultats prévisibles des comptes de résultats de 2021 à 2026 sont pris en compte (voir ci-dessous les chiffres du plan financier 2022 – 2026 du compte de résultats).

Les chiffres des tableaux ci-dessous sont arrondis et malgré leur précision apparente, il convient de souligner que ces montants restent des estimations relativement grossières. Les projections des charges et des recettes seront affinées et précisées lors de chaque révision du plan financier.

5.3 Evaluation de la dette au 31.12.2026

Approvisionnement en eau (EP)

Dette au 31.12.2020 (bilan)	Fr.	1'050'000.00
+ investissements nets 2021-2026	Fr.	2'220'000.00
- amortissements 2021-2026	Fr.	- 410'000.00
<u>- recettes affectées aux investissements de 2021-2026</u>	<u>Fr.</u>	<u>- 2'280'000.00</u>
Total au 31.12.2026	Fr.	580'000.00

La dette du chapitre au 31.12.2026 diminue de près de 470 kFrs par rapport à la situation fin 2020.

Protection des eaux (EU)

Dette au 31.12.2020 (bilan)	Fr.	4'780'000.00
+ investissements nets 2021-2026	Fr.	8'450'000.00
- amortissements 2021-2026	Fr.	- 840'000.00
- recettes affectées aux investissements de 2021-2026	Fr.	- 5'180'000.00
Dette au 31.12.2026	Fr.	7'210'000.00

La dette du chapitre au 31.12.2026 augmente de près de 2.43 MFrs par rapport à la situation fin 2020.

Autres chapitres

Dette au 31.12.2020 (bilan)	Fr.	24'640'000.00
+ investissements nets 2021-2026	Fr.	24'400'000.00
- excédent de revenus avant amortissements de 2021 à 2026	Fr.	- 10'300'000.00
Dette au 31.12.2026	Fr.	38'740'000.00

Augmentation de la dette du 31.12.2020 au 31.12.2026 Fr. 14'100'000.00

Evolution de la dette en moyenne annuelle sur les six années : + Fr. 2'350'000.00/année

Les principales causes de cette évolution défavorable sont les suivantes :

- Augmentation des investissements nets sur la période : + 6 MFrs
- Des excédents de charges cumulés du compte de résultats de près de 3.4 MFrs sur la période.

Remarques importantes

Sur la période 2021 à 2026 les recettes d'investissements suivantes sont notamment prises en compte restent encore à concrétiser :

Vente ZAC Longivue	Fr.	2'500'000.00
Vente de deux bâtiments communaux	Fr.	1'200'000.00
Vente de la ferme d'Illens	Fr.	2'240'000.00
Vente de terrain dans la ZACTR à Rossens	Fr.	700'000.00
<u>Taxes de raccordements EP et EU</u>	<u>Fr.</u>	<u>2'500'000.00</u>
Total	Fr.	9'140'000.00

Les résultats des budgets des comptes de résultats de 2022 à 2026 ne prennent pas en compte d'éventuels surcroûts de revenus fiscaux et d'éventuels excédents dus à des réductions de charges ou des augmentations d'autres revenus. Ces différences n'apparaissent qu'au bouclage des comptes et ne peuvent guère faire l'objet d'estimations à inscrire dans les budgets. Si les écarts constatés lors du bouclage des comptes des années passées ne changent pas de signe, on peut affirmer que l'estimation de l'évolution de la dette au terme de la période de planification représente l'hypothèse la plus défavorable et que par conséquent la dette au 31.12.2026 pourrait être significativement inférieure au chiffre qui ressort de l'évaluation ci-dessus.

Evaluation du besoin en financement

Sur la base du bilan des flux financiers évalués ci-dessus pour la période 2021 à 2026, l'augmentation totale de la dette durant les six années d'exercice peut être évaluée de la manière suivante :

Approvisionnement en eau	Fr.	- 470'000.00
Protection des eaux	Fr.	2'430'000.00
<u>Autres chapitres</u>	<u>Fr.</u>	<u>14'100'000.00</u>
Au total	Fr.	16'060'000.00

Les réserves disponibles (EP 2.7 MFrs, EU 2 MFrs) au 31.12.2020 sont suffisantes pour financer un solde d'environ 2 MFrs à financer pour ces deux chapitres.

Les capitaux disponibles pour les autres chapitres (au total 5.1 MFrs) au 31.12.2020 permettent de réduire d'autant le besoin en financement qui, par conséquent, ne devrait pas excéder 9 MFrs jusqu'à fin 2026.

La dette bancaire totale, 30.47 MFrs au 31.12.2020, ne devrait par conséquent pas dépasser 40 MFrs au 31.12.2026.

B. Budget du compte de résultats 2022

1. Introduction

Réforme des finances communales - Conséquences pour l'établissement du budget 2022.

Le 1^{er} janvier 2021, les nouvelles dispositions légales relatives aux finances communales entrent en vigueur. Malgré la possibilité offerte aux communes de reporter d'une année la mise en application de la réforme en raison de la crise sanitaire, le conseil communal, sur proposition du Service des finances, a décidé de mettre en œuvre ces nouvelles règles comme prévu au 1^{er} janvier 2021.

Les principaux éléments de cette importante réforme sont les suivants :

a) Loi sur les finances communales LFCo

La nouvelle loi, spécifique aux finances communales, reprend, précise et complète les dispositions relatives aux finances communales de l'ancienne loi sur les communes.

b) Ordonnance sur les finances communales - OFCo

L'ordonnance prise par le Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la nouvelle loi sur les finances communales.

c) Nouveau plan comptable MCH2

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LFCo en 2021, le « Modèle comptable harmonisé 2 » ou MCH2 remplace le modèle MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg jusqu'à 2020.

Le modèle a été développé par le Groupe d'étude pour les finances cantonales. Il a été adopté en janvier 2008 par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances. Il comprend 21 recommandations avec pour buts :

- La définition de nouvelles règles de présentation des états financiers.
- L'harmonisation des comptabilités publiques : Confédération, cantons, communes.
- La présentation des comptes de manière plus transparente et plus proche de la réalité économique.

La mise en œuvre du nouveau plan comptable et des nouvelles règles qui y sont rattachées a en particulier des conséquences sur les points suivants :

- Modification importante en matière d'équilibre du budget et des comptes : abandon de la règle qui fixait à 5% des revenus nets le maximum du déficit du compte de résultats et remplacement par une règle qui met un éventuel déficit du compte de résultats en relation avec les capitaux disponibles pour le financer (voir art. 20 à 22 de la LFCo et art. 19 de l'OFCo).
- Modifications importantes de la terminologie, des libellés des chapitres et des comptes.
- Modifications importantes de la classification fonctionnelle (répartition par chapitre) et de la classification par nature (répartition des charges et des revenus par nature).
- Suppression de la possibilité de procéder à des amortissements supplémentaires et par conséquent généralisation de l'imputation d'un amortissement comptable au compte de résultats pour tous les investissements inscrits à l'actif du bilan.
- Modifications importantes de la présentation des documents financiers.

d) Règlement communal des finances (RFin)

Adopté par le conseil général lors de sa séance du 6.10.2020.

e) Règlement d'exécution communal des finances (REFin)

Ce règlement est de la compétence du conseil communal. Il remplace les dispositions administratives relatives aux finances contenues dans le Règlement d'organisation du conseil communal.

La mise en œuvre de cette réforme représente un important travail administratif pour tout ce qui concerne la gestion et la présentation des comptes et budgets. C'est en particulier le cas pour les travaux de réévaluation de l'ensemble du patrimoine administratif (réévaluation de la valeur de tous les objets réalisés durant les 20 dernières années et dont l'amortissement comptable n'est pas terminé) et pour les travaux d'évaluation et de réévaluation de notre patrimoine financier. Partiellement réalisés pour la préparation du budget 2021, ils ont été complétés dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 afin que celui-ci corresponde le plus possible au nouveau standard MCH2. Les derniers travaux encore à faire pour finaliser la transition vers les nouvelles règles seront réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

La principale difficulté induite par ces changements reste pour l'instant la quasi-impossibilité de comparer les résultats par chapitre ou par nature avec les exercices précédents. Seules les comparaisons compte par compte restent possibles.

La situation générale

La commune a connu ces dernières années un développement soutenu de sa population et des activités économiques installées sur son territoire.

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 est venue assombrir ce ciel sans nuage et cette crise s'est largement étendue sur 2021 de manière plus forte que nous ne l'avions pensé. Néanmoins, comme nous l'avons constaté lors du bouclage des comptes 2020, comme l'économie de manière générale, les finances communales sont pour l'instant peu impactées par cette crise.

En ce qui concerne les recettes fiscales, l'incertitude demeure sur les recettes fiscales des entreprises suite à la réforme de cette fiscalité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Les estimations des revenus de la fiscalité communale dans ce domaine sont dès lors relativement prudentes pour l'exercice 2022.

Un niveau soutenu des charges du ménage communal, une progression significative des charges de personnel (+ Fr. 730'000.00) et une augmentation importante des dépenses nouvelles pour le budget 2022 (plus de Fr. 1'100'000.00 au total) ont pour conséquence un excédent de charges du compte de résultats de près de Fr. 915'000.00. Cette situation renvoie bien sûr à plus tard la possibilité de réduire le taux des impôts communaux.

Les moyens mis à disposition au travers du budget 2022 permettront aux services communaux de fonctionner à la satisfaction des citoyens et de disposer de la capacité d'action nécessaire au développement des infrastructures de la commune.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour les budgets précédents. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à préciser et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus afin d'en améliorer encore la lisibilité.

2. Commentaires généraux

2.1 Paramètres généraux

Population légale de la commune : 7'622 habitants au 31.12.2020 - derniers chiffres officiels.

La population au 31.12.2021 est évaluée à 7'700 habitants, soit + 78 habitants pour l'année 2021 alors qu'il a été en moyenne de + 116 habitants durant les années 2011 à 2020.

2.2 Règles générales d'évaluation

Introduction

Le projet de budget du compte de résultats 2022 a été élaboré sur la base des chiffres fournis par le canton, par les associations de communes, par les conseillers et les services communaux. Beaucoup de chiffres ont été discutés et validés dans le cadre de séances bilatérales avec les conseillers communaux et les services communaux concernés organisées par le SFin.

Réserves

Pour rappel, la constitution de réserves (hors financements spéciaux) à charge du compte de résultats et le financement du compte de résultats par le prélèvement sur des réserves (hors financements spéciaux) sont proscrits comme par le passé !

Petits projets - Limite d'activation

Selon les nouvelles règles, une dépense nouvelle (petit investissement) dont le montant est inférieur à Fr. 50'000.00 doit être inscrite au budget du compte de résultats et par conséquent amortie en une année, selon art. 3 du RFin.

Participations de la commune de Hauterive

Les montants sont évalués sur la base des populations respectives à fin 2020.

Les frais de gestion s'élèvent à 5% des contributions facturées pour les services communs. Selon la décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2016, les frais d'assistance, de contribution aux MIS et des activités culturelles ne sont pas soumis aux frais de gestion.

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenue pour le budget 2022.

3. Budget du compte de résultats en bref

3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 5)

	Budget 2022		Budget 2021		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration générale	4'449'892.00	637'434.00	3'952'247.00	554'750.00	414'961.00	12.21%
Ordre et sécurité publics, défense	1'042'083.00	603'250.00	861'025.00	483'605.00	61'413.00	16.27%
Formation	11'968'204.65	1'401'884.65	11'253'031.00	1'070'932.00	384'221.00	3.77%
Culture, sport et loisirs	2'544'529.90	603'432.90	2'219'519.00	446'524.00	168'102.00	9.48%
Santé	3'040'653.00	37'276.00	2'864'606.00	35'000.00	173'771.00	6.14%
Prévoyance sociale	10'237'072.00	6'135'873.00	12'247'639.00	8'293'006.00	146'566.00	3.71%
Trafic et télécommunications	2'499'501.00	301'591.00	2'160'005.00	83'500.00	121'405.00	5.85%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	5'171'806.75	4'542'334.75	4'526'586.00	3'969'062.00	71'948.00	12.90%
Economie publique	1'107'018.78	1'278'959.78	1'016'702.00	1'450'650.00	262'007.00	60.38%
Finances et impôts	585'916.00	26'189'192.00	609'725.00	25'023'444.00	-1'189'557.00	-4.87%
Total brut	42'646'677.08	41'731'228.08	41'711'085.00	41'410'473.00	614'837.00	
Excédent charges - revenus +	- 915'449.00		- 300'612.00			
Imputations internes	3'464'970.00	3'464'970.00	3'481'590.00	3'481'590.00		
Total net	39'181'707.08	38'266'258.08	38'229'495.00	37'928'883.00		
Excédent par rapport aux revenus nets	- 2.39%		- 0.79%			

Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2022 et 2021, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « **signe +** » pour une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « **signe -** » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « **signe +** » une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « **signe -** » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

Analyse et interprétation des écarts par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020

Les budgets 2021 et 2022 correspondent au plan comptable MCH2 et peuvent dès lors être comparés.

Lorsque les chiffres des comptes 2020 établis avec le plan comptable MCH1 sont intégrés dans les tableaux pour comparaison, les modifications induites par le passage au plan comptable MCH2 et les importants transferts de centres de coûts d'un chapitre à l'autre rendent cette comparaison particulièrement difficile.

Force est de constater qu'en dehors de la comparaison des totaux généraux, l'analyse de la proposition de budget 2022 pourra s'appuyer sur la comparaison avec le budget 2021 mais difficilement sur la comparaison avec les comptes 2020.

Vous trouvez des récapitulations par sous-chapitre, des informations sur les changements de plan comptable et quelques explications sur les principaux écarts dans les chapitres 4 et 5 ci-dessous.

Evolution des charges et des revenus nets pour les exercices 2020, 2021 et 2022

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux bruts	42'646'677.08	41'731'228.08	41'711'085.00	41'410'473.00	40'973'581.80	43'130'002.32
Imputations internes	3'464'970.00	3'464'970.00	3'481'590.00	3'481'590.00	3'467'432.55	3'467'432.55
Doubles écritures SSoc	1'500'000.00	1'500'000.00	3'800'000.00	3'800'000.00	3'761'979.33	3'761'979.33
Totaux nets	37'681'707.08	36'766'258.08	34'429'495.00	34'128'883.00	33'744'169.92	35'900'590.44
Excédent de revenus	- 915'449.00		- 300'612.00		+ 2'156'420.52	

Budget 2021 - Comptes 2020	685'325.08	-1'771'707.44
	2.03%	-4.94%
Budget 2022 - Comptes 2020	3'937'537.16	865'667.64
	11.67%	2.41%
Budget 2022 - Budget 2021	3'252'212.08	2'637'375.08
	9.45%	7.73%

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

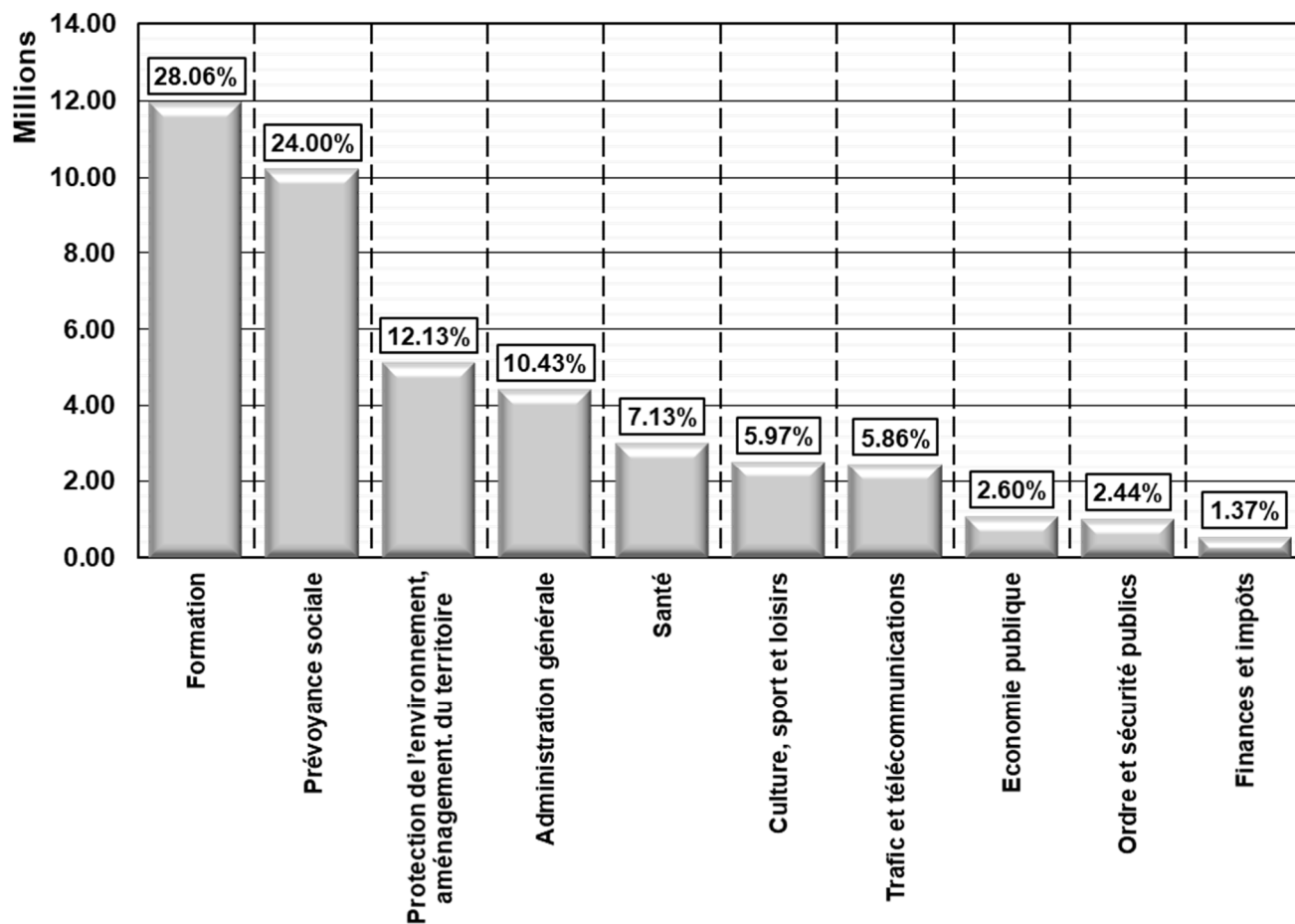
La règle des 5%, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

Après déduction des doubles écritures, les charges nettes du budget 2022 augmentent de :

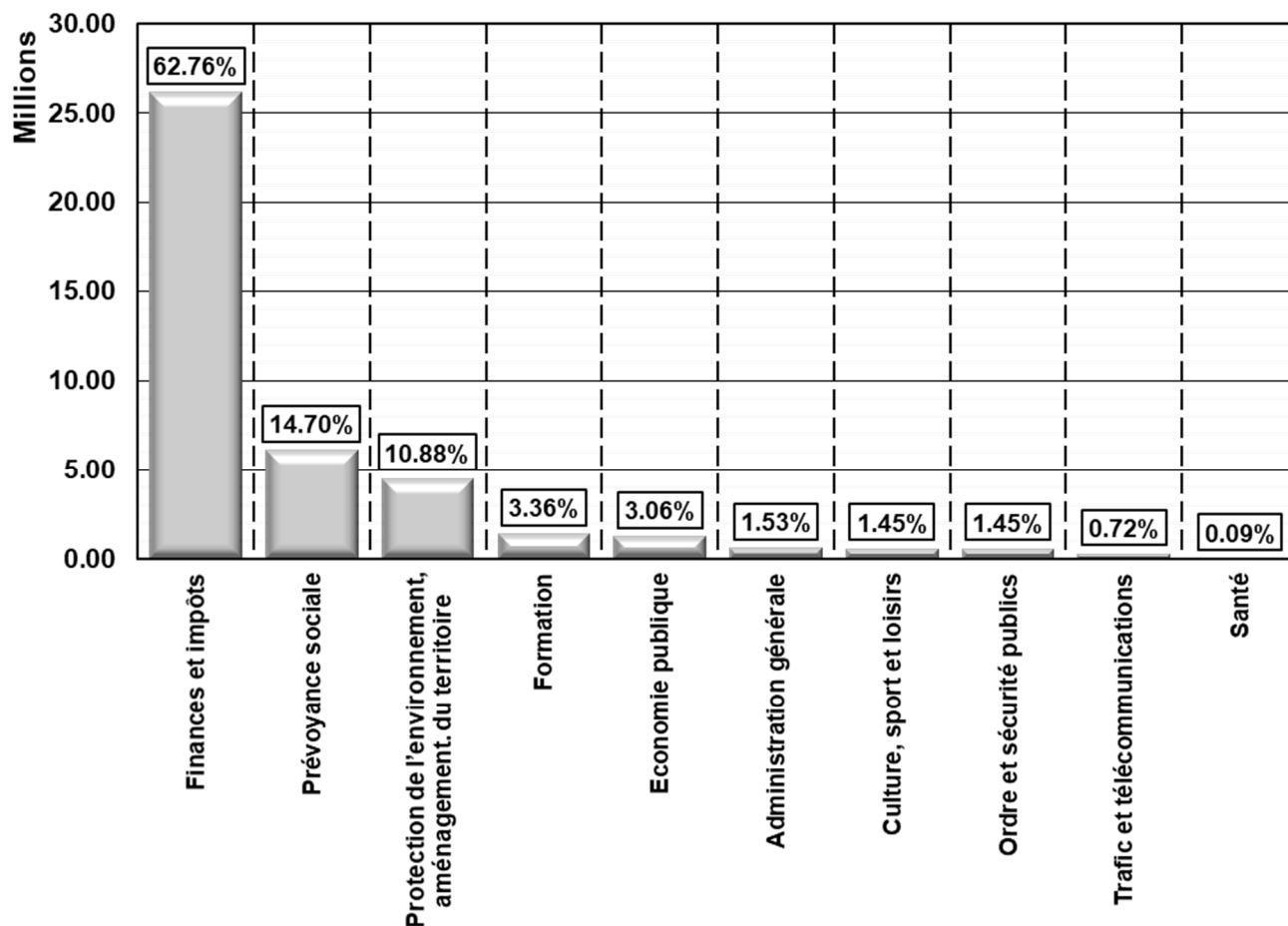
- près de Fr. 3'940'000.00 (+ 11.7 %) par rapport aux comptes 2020
- près de Fr. 3'250'000.00 (+ 9.4 %) par rapport au budget 2021

Avec un excédent de charges de Fr. 915'449.00 (2.39 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2022 présente un déficit acceptable compte tenu du capital propre disponible au 31.12.2021.

Répartition des charges par chapitre pour 2022 (en % du total des charges brutes)



Répartition des revenus par chapitre pour 2022 (en % du total des revenus bruts)

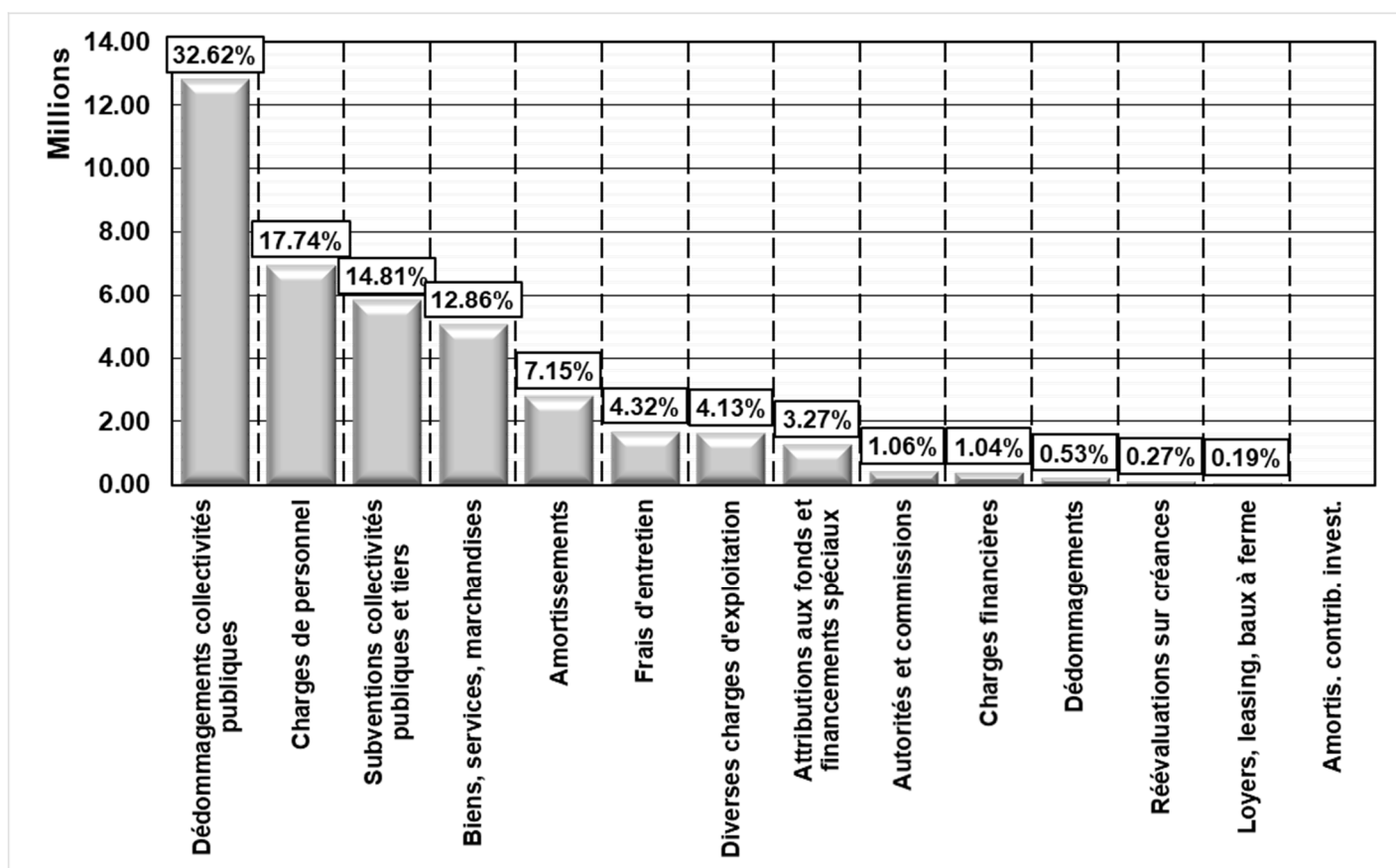


3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 6)

De manière générale la codification des natures et l'affectation des charges aux diverses natures ont profondément été modifiées par le passage à MCH2, rendant pratiquement impossible la comparaison avec les comptes précédents.

Charges	Nature	Budget 2022	Budget 2021	Bu22-Bu21
		Montant	Montant	%
Autorités et commissions	300	417'100.00	433'100.00	-3.69%
Charges de personnel	301 à 309	6'951'737.00	6'181'297.00	12.46%
<i>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	301	5'575'132.00	4'980'361.00	11.94%
<i>Travailleurs temporaires</i>	303	0.00	5'000.00	-100.00%
<i>Allocations</i>	304	58'978.00	59'544.00	-0.95%
<i>Cotisations patronales</i>	305	1'201'827.00	1'049'192.00	14.55%
<i>Prestations de l'employeur</i>	306	62'000.00	25'600.00	142.19%
<i>Autres charges de personnel</i>	309	53'800.00	61'600.00	-12.66%
Biens, services, marchandises	310 à 313	5'040'008.00	4'228'519.00	19.19%
<i>Charges de matériel et de marchandises</i>	310	730'100.00	694'600.00	5.11%
<i>Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique</i>	311	528'500.00	362'600.00	45.75%
<i>Eau, énergie, combustibles, déchets PA</i>	312	361'700.00	359'350.00	0.65%
<i>Prestations de services et honoraires</i>	313	3'419'708.00	2'811'969.00	21.61%
Frais d'entretien	314 et 315	1'691'200.00	1'481'322.00	14.17%
<i>Entretien courant</i>	314	1'276'500.00	1'130'922.00	12.87%
<i>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>	315	414'700.00	350'400.00	18.35%
Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	316	74'220.00	93'000.00	-20.19%
Dédommagements	317	208'850.00	217'800.00	-4.11%
Réévaluations sur créances	318	106'000.00	106'000.00	0.00%
Diverses charges d'exploitation	319	1'617'700.00	3'907'000.00	-58.59%
Amortissements	33	2'800'313.08	1'578'721.00	77.38%
<i>Amortissements des immobilisations corporelles du PA</i>	330	2'700'118.98	1'554'521.00	73.69%
<i>Amortissements des immobilisations incorporelles du PA</i>	332	100'194.10	24'200.00	314.03%
Charges financières	340 à 349	407'584.00	421'954.00	-3.41%
<i>Charges d'intérêts</i>	340	210'000.00	284'200.00	-26.11%
<i>Charges pour biens-fonds, patrimoine financier</i>	343	140'584.00	81'254.00	73.02%
<i>Diverses charges financières</i>	349	57'000.00	56'500.00	0.88%
Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	351	1'281'926.00	1'646'833.00	-22.16%
Dédommagements à des collectivités publiques	361	12'779'313.00	12'308'202.00	3.83%
<i>Confédération</i>	3610	120'854.00	126'097.00	-4.16%
<i>Cantons et aux concordats</i>	3611	6'949'815.00	6'745'694.00	3.03%
<i>Communes et aux associations intercommunales</i>	3612	5'708'644.00	5'436'411.00	5.01%
Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	363	5'803'289.00	5'625'747.00	3.16%
<i>Subventions aux cantons et aux concordats</i>	3631	1'558'289.00	1'483'997.00	5.01%
<i>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</i>	3636	520'000.00	474'250.00	9.65%
<i>Subventions aux ménages privés</i>	3637	3'725'000.00	3'667'500.00	1.57%
Amortissements des contributions d'investissements	366	2'467.00	0.00	
Total net		39'181'707.08	38'229'495.00	2.49%
Imputations internes	39	3'464'970.00	3'481'590.00	-0.48%
Total brut		42'646'677.08	41'711'085.00	2.24%

Répartition des charges par nature pour 2022 (en % du total des charges nettes)



Charges de personnel, natures 301x à 309x : + 770 kFrs

Voir les commentaires sous point 5.1 ci-dessous.

Biens, services, marchandises, natures 310x à 313x : + 811 kFrs

Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique (+ 166 kFrs) : achat de deux véhicules (85 kFrs), achat de matériels et logiciels informatiques (90 kFrs).

Prestations de services et honoraires (+ 608 kFrs) : transports scolaires (+ 25 kFrs), frais des services auxiliaires (+ 75 kFrs), mandats à des spécialistes (315 kFrs), frais d'aménagements (+200 kFr).

Frais d'entretien, natures 314x et 315x : + 210 kFrs

Entretiens importants des bâtiments (+ 145 kFrs), entretiens de machines et d'équipements (+ 65 kFrs).

Diverses charges d'exploitation, nature 319x : - 2.29 MFrs

Gestion de tiers par le SSoc (- 2.3 MFrs) - voir les commentaires sous point 5.6 ci-dessous.

Amortissements, nature 33xx : + 1,22 MFrs

Nouveaux amortissements comptables exigés par MCH2.

Charges pour biens-fonds et patrimoine financier, nature 343x : + 60 kFrs

Entretien des chalets communaux (60 kFrs).

Subventions aux organisations privées à but non lucratif, nature 3636 : + 46 kFrs

Déficit 2022 de la crèche La Marelle (+55 kFrs).

Charges liées cantonales et intercommunales, nature 3611 et 3612

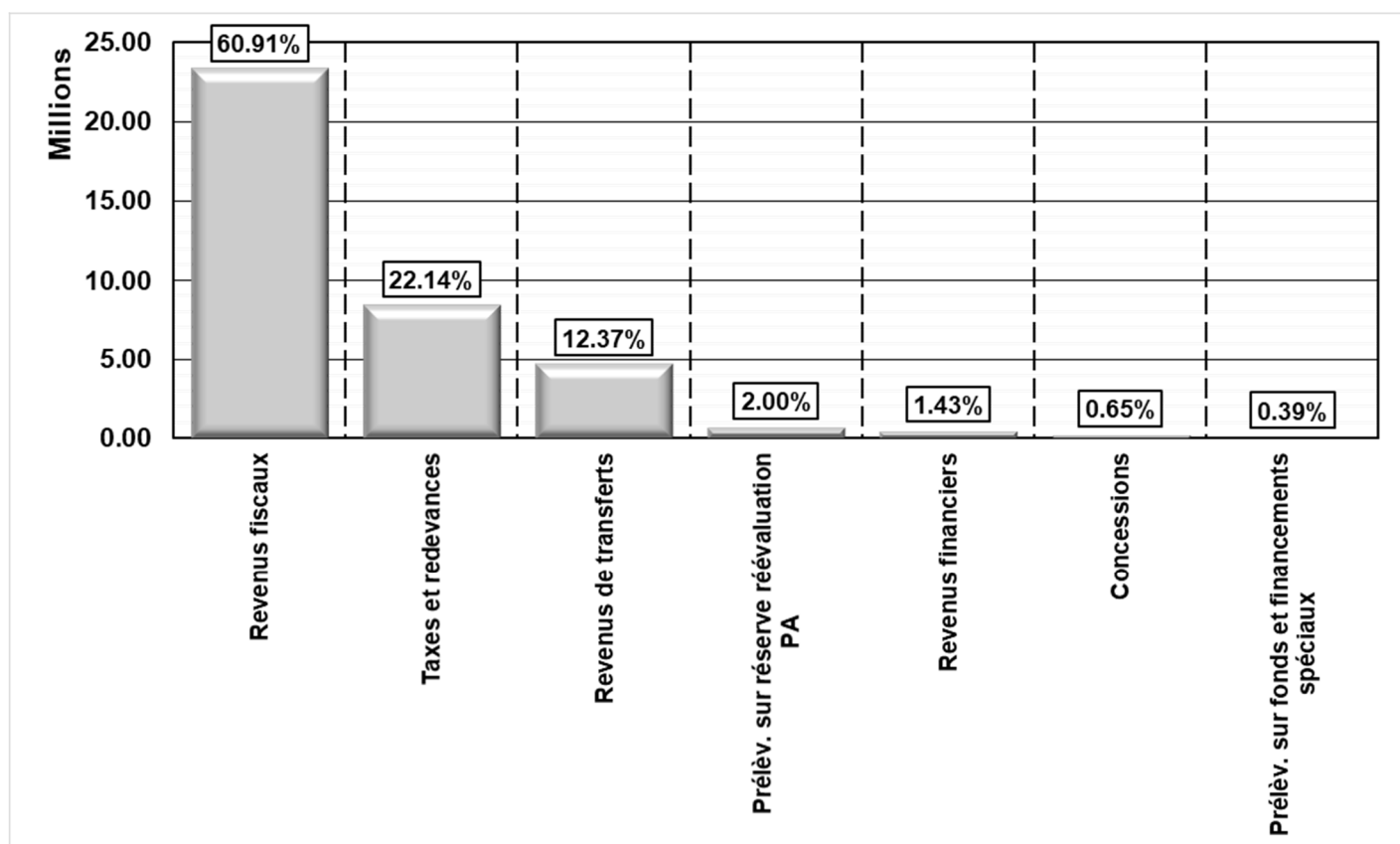
Ces charges progressent de 478 kFr (+ 3.9 %) par rapport au budget 2021 et représentent 32% des charges nettes (36% pour le budget 2021).

3.3 Récapitulation des revenus par nature (annexe 6)

De manière générale la codification des natures et l'affectation des revenus aux diverses natures ont profondément été modifiées par le passage à MCH2, rendant pratiquement impossible la comparaison avec les comptes précédents.

Revenus	Nature	Budget 2022	Budget 2021	Bu22-Bu21
		Montant	Montant	%
Revenus fiscaux	400 à 403	23'309'000.00	21'653'900.00	7.64%
<i>Impôts directs, personnes physiques</i>	400	18'948'000.00	17'498'000.00	8.29%
<i>Impôts directs, personnes morales</i>	401	630'000.00	580'000.00	8.62%
<i>Autres impôts directs</i>	402	3'680'000.00	3'526'900.00	4.34%
<i>Impôts sur la propriété et sur les charges</i>	403	51'000.00	49'000.00	4.08%
Concessions	412	250'000.00	500'000.00	-50.00%
Taxes et redevances	420 à 429	8'472'800.00	10'534'450.00	-19.57%
<i>Taxes de compensation</i>	420	130'000.00	130'000.00	0.00%
<i>Emoluments pour actes administratifs</i>	421	106'500.00	130'000.00	-18.08%
<i>Frais d'écolage et taxes de cours</i>	423	11'000.00	7'000.00	57.14%
<i>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service</i>	424	4'010'100.00	3'906'300.00	2.66%
<i>Recette sur ventes</i>	425	591'950.00	571'950.00	3.50%
<i>Remboursements</i>	426	3'621'750.00	5'787'700.00	-37.42%
<i>Amendes</i>	427	1'500.00	1'500.00	0.00%
Revenus divers	430 à 439	41'400.00	41'400.00	0.00%
<i>Revenus d'exploitation divers</i>	430	36'200.00	36'200.00	0.00%
<i>Autres revenus divers</i>	439	5'200.00	5'200.00	0.00%
Revenus financiers	440 à 449	547'030.00	548'060.00	-0.19%
<i>Revenus des intérêts</i>	440	94'000.00	94'000.00	0.00%
<i>Produit des immeubles du PF</i>	443	237'280.00	238'610.00	-0.56%
<i>Revenus des immeubles PA</i>	447	215'750.00	215'450.00	0.14%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	150'357.00	11'000.00	1266.88%
Revenus de transferts	460 à 469	4'732'088.00	4'640'073.00	1.98%
<i>Parts à des revenus de tiers</i>	460	605'000.00	600'000.00	0.83%
<i>Dédommagements de collectivités publiques</i>	461	1'982'685.00	2'434'707.00	-18.57%
<i>Péréquation financière intercommunale</i>	462	1'531'475.00	1'468'116.00	4.32%
<i>Subventions de collectivités publiques et de tiers</i>	463	129'150.00	125'150.00	3.20%
<i>Amortissements des produits d'investissements</i>	466	476'278.00	0.00	
<i>Autres revenus de transfert</i>	469	7'500.00	12'100.00	-38.02%
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	489	763'583.08	0.00	
Total net		38'266'258.08	37'928'883.00	0.89%
Imputations internes	49	3'464'970.00	3'481'590.00	-0.48%
Total brut		41'731'228.08	41'410'473.00	0.77%

Répartition des revenus par nature pour 2022 (en % du total des revenus nets)



Revenus fiscaux, natures 400x à 403x : + 1.66 MFrs

Pour les détails voir sous point 5.2 ci-dessous.

Taxes communales, nature 424x : + 104 kFrs

Taxes EP : + 11.6 kFrs, taxes EU : + 76 kFrs, taxes déchets : + 6 kFrs

Remboursements, nature 426x : - 2.17 MFrs

Gestion de tiers par le SSoc (- 2.3 MFrs) - voir les commentaires sous point 5.6 ci-dessous.

Dédommagements de collectivités publiques, nature 461x : - 452 kFrs

Suppression de la compensation cantonale « cas de rigueur » relative à la réforme de la fiscalité des entreprises (- 450 kFrs).

Amortissements des produits d'investissements, nature 466x : + 476 kFrs

et

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA, nature 489x : + 764 kFrs

Prélèvements destinés à financer une partie des amortissements comptables par les produits d'investissements et la réserve constituée par la réévaluation du patrimoine administratif.

4. Récapitulations et commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous des récapitulations et quelques commentaires sur les chiffres des chapitres du budget du compte de résultats 2022. De nombreux autres commentaires de détails figurent dans le tableau du budget du compte de résultats présenté à l'annexe 5.

Codification des comptes et terminologie

MCH2 FFFF.NNNN.XX 4 chiffres pour la fonction, 4 chiffres pour la nature, 2 chiffres libres

Dépenses nouvelles

La notion de « dépense nouvelle » est définie à l'art. 3, lit. f LFCo :

f) *dépense nouvelle* : la dépense est nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action relativement importante quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles.

et les compétences sont précisées à l'art. 5 du RFin :

Art. 5 Compétences financières du conseil communal

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 9 est réservé.*

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Pour l'ensemble des chapitres, les dépenses nouvelles inscrites au budget du compte de résultats 2022 correspondent à :

Charges d'exploitation extraordinaires	Fr.	105'600.00
Frais d'entretiens importants	Fr.	237'000.00
Investissements dont le montant est inférieur à 50 kFrs	Fr.	797'600.00
Au total	Fr.	1'140'200.00

Voir ci-dessous les détails par chapitre.

4.1 Administration générale

Totaux du chapitre

Chapitre	Administration générale	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
0	Total des charges	4'449'892.00	3'952'247.00	2'972'352.80
0	Total des revenus	637'434.00	554'750.00	131'440.35
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		414'961.00	971'545.55
	Ecart nets en %		12.21%	34.20%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Administration générale	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
010	Législatif	143'868.00	0.00	166'756.00	0.00
012	Exécutif	327'147.00	0.00	337'242.00	0.00
021	Administration des finances	708'708.00	135'500.00	648'310.00	113'000.00
022	Services généraux	2'764'439.00	223'400.00	2'321'842.00	249'200.00
029	Immeubles administratifs	505'730.00	278'534.00	478'097.00	192'550.00
	Totaux	4'449'892.00	637'434.00	3'952'247.00	554'750.00

Modifications MCH2

Les frais des élections et votations sont désormais inscrites dans le chapitre « 010 Législatif » et le chapitre MCH1 « 012 Votations et élections » disparaît.

Un nouveau chapitre « 021 Administration des finances et des contributions » réunit les charges et revenus d'exploitation du Service des finances.

Le chapitre « 022 Services généraux » comprend désormais l'« 0222 Administration des constructions » qui figurait dans le chapitre 7 sous MCH1.

Le nouveau chapitre « 029 Immeubles administratifs » comprend le « 0290 Bâtiment administratif Farvagny-le-Grand » (anciennement inclus dans le Complexe communal Farvagny, chapitre 9430 sous MCH1), le « 0291 Complexe communal Rossens » (chapitre 9431 sous MCH1) et l' « 0292 Ancienne école Villarlod » (chapitre 9441 sous MCH1).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'000.00

Formations complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'analyse du fonctionnement de l'administration communale.

Compte	Libellé	Charge
0220.3158.00	Maintenance informatique	15'000.00

Interventions du fournisseur informatique dans le cadre de la migration de programmes.

Compte	Libellé	Charge
0221.3064.00	Rentes transitoires	13'000.00

Prestations en faveur des personnes en retraite anticipée.

Compte	Libellé	Charge
0291.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	3'000.00

Achat d'une autolaveuse pour le complexe communal de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
0298.3144.00	Entretien bâtiments	9'500.00

Démolition de la cabane de l'ancien terrain de football Rossens.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
0292.3144.00	Entretien bâtiments	45'000.00

Report de 2021 : rénovations du bâtiment de l'ancienne école de Villarlod :

- Rénovation du mur du rez-de-chaussée inférieur de l'école, du mur du local de coulage et du mur arrière des deux garages.
- Remplacement de la barrière sur le mur du local de coulage.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
0220.3100.00	Matériel de bureau	5'000.00
0220.3110.00	Achat de meubles	11'000.00
0220.3110.10	Achat d'appareils de bureau	2'500.00
0220.3113.00	Achat de matériel informatique	10'000.00

Aménagements et équipements de nouveaux postes de travail étant donné l'engagement de personnel supplémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'analyse du fonctionnement de la commune.

4.2 Ordre et sécurité publics, défense

Totaux du chapitre

Chapitre	Ordre et sécurité publics	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
1	Total des charges	1'042'083.00	861'025.00	524'371.55
1	Total des revenus	603'250.00	483'605.00	335'139.55
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		61'413.00	249'601.00
	Ecart nets en %		16.27%	131.90%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Ordre et sécurité publics	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
111	Police	4'000.00	500.00	4'000.00	500.00
112	Sécurité routière	6'000.00	0.00	1'000.00	0.00
140	Service des curatelles	537'456.00	333'228.00	494'836.00	303'918.00
150	Service du feu	415'659.00	230'416.00	298'320.00	154'100.00
161	Défense militaire	4'376.00	3'149.00	4'172.00	2'969.00
162	Défense civile	74'592.00	35'957.00	58'697.00	22'118.00
	Totaux	1'042'083.00	603'250.00	861'025.00	483'605.00

Modifications MCH2

Le chapitre « 150 Service du feu » comprend désormais le chapitre « 1501 Bâtiment Service du feu Farvagny-le-Grand » (anciennement inclus dans le Complexe communal Farvagny, chapitre 9430 sous MCH1).

Modifications du plan comptable et ajouts

Un compte spécifique a été ouvert dans le chapitre « 1500 Service du feu » afin de ventiler à charge de ce chapitre les heures passées par le personnel d'exploitation lors d'intervention pompiers.

Une nouvelle charge liée, affectée au chapitre « 1500 Service du feu », est facturée par le Réseau Santé de la Sarine pour le poste Direction sauvetage.

Des charges de personnel sont désormais prévues au budget au chapitre « 1620 Protection civile » pour les heures de nettoyage des abris PC dont la commune est propriétaire dans les locaux du CO du Gibloux (anciennement inclus dans le Complexe communal Farvagny, chapitre 9430 sous MCH1 et pas isolé pour le budget 2021).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
1120.3130.05	Frais de sécurité routière, info-radar, comptages routiers	4'000.00

Contrôles de vitesse dans les zones 30 km/h.

Compte	Libellé	Charge
1406.3110.10	Achat d'appareils de bureau	700.00

Achat d'un destructeur de papiers pour le Service des curatelles.

4.3 Formation

Totaux du chapitre

Chapitre	Formation	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
2	Total des charges	11'968'204.65	11'253'031.00	10'059'031.75
2	Total des revenus	1'401'884.65	1'070'932.00	1'117'153.70
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		384'221.00	1'624'441.95
	Ecart nets en %		3.77%	18.17%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Formation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
211	Ecole primaire 1	584'095.00	0.00	587'829.00	0.00
212	Ecole primaire 2	4'217'800.00	550'800.00	4'028'892.00	471'632.00
213	École du cycle d'orientation	3'026'435.00	0.00	2'985'380.00	0.00
214	Écoles de musique	175'140.00	0.00	205'142.00	0.00
217	Bâtiments scolaires	1'900'372.65	464'834.65	1'624'618.00	265'300.00
218	Accueil de jour	687'624.00	386'250.00	618'449.00	334'000.00
219	Scolarité obligatoire, divers	226'937.00	0.00	127'526.00	0.00
220	Écoles spécialisées	1'058'801.00	0.00	984'195.00	0.00
230	Formation professionnelle initiale	91'000.00	0.00	91'000.00	0.00
	Totaux	11'968'204.65	1'401'884.65	11'253'031.00	1'070'932.00

Modifications MCH2

Le chapitre « 217 Bâtiments scolaires » comprend désormais le chapitre « 2172 Bâtiment scolaire Farvagny-le-Grand » (anciennement inclus dans le Complexe communal Farvagny, chapitre 9430 sous MCH1).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
2120.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	6'200.00

Renouvellement de licences pour les écoles.

Compte	Libellé	Charge
2120.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	25'000.00

Etude sur les transports scolaires.

Compte	Libellé	Charge
2172.3144.00	Entretien bâtiments	2'000.00

Programme de suivi de production solaire du bâtiment scolaire de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
2180.3113.00	Achat de matériel informatique	1'500.00

Achat d'un poste informatique pour l'AES du Glèbe.

Compte	Libellé	Charge
2190.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	3'000.00

Mise à jour de l'étude sur la démographie.

Compte	Libellé	Charge
2190.3170.00	Frais de réception	1'500.00

Organisation de 2 soirées du Conseil des parents.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
2171.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	4'000.00

Remplacement du beamer du bâtiment scolaire d'Estavayer-le-Gibloux.

Compte	Libellé	Charge
2173.3140.00	Entretien terrains et places de jeux	4'500.00

Lavage du tartan de la place de jeux de l'école de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
2174.3144.00	Entretien bâtiments	22'000.00

Travaux sur le chauffage de l'école de Vuisternens-en-Ogoz : changement de la visse et changement des portes du bûcher.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	25'000.00

Achat d'ordinateurs pour les directeurs : Fr. 5'000.00 ;
Achat de serveur: Fr. 20'000.00.

Compte	Libellé	Charge
2171.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00

Etude en vue de la mise en conformité du chauffage du bâtiment scolaire d'Estavayer-le-Gibloux, selon exigence du canton.

Compte	Libellé	Charge
2172.3144.00	Entretien bâtiments	55'000.00

Travaux de réfection dans les bâtiments scolaires de Farvagny-le-Grand :

- Escalier extérieur entre les bâtiments : Fr. 30'000.00.
- Sol de l'entrée de la salle communale : Fr. 25'000.00.

4.4 Culture, sport et loisirs

Totaux du chapitre

Chapitre	Culture, sports et loisirs	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
3	Total des charges	2'544'529.90	2'219'519.00	1'907'905.55
3	Total des revenus	603'432.90	446'524.00	180'819.35
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		168'102.00	214'010.80
	Ecart nets en %		9.48%	12.39%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Culture, sports et loisirs	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	56'952.00	6'030.00	43'115.00	7'360.00
321	Bibliothèques et littérature	344'752.00	206'476.00	379'128.00	225'664.00
322	Salle de spectacle	370'295.00	94'250.00	365'864.00	51'800.00
329	Culture, divers	180'268.00	62'000.00	187'972.00	61'700.00
341	Sport	1'032'764.90	174'076.90	892'666.00	39'500.00
342	Loisirs	559'498.00	60'600.00	350'774.00	60'500.00
	Totaux	2'544'529.90	603'432.90	2'219'519.00	446'524.00

Modifications MCH2

Le chapitre « 341 Sport » comprend désormais le chapitre « 3412 Salle de sport Farvagny-le-Grand » (anciennement inclus dans le Complexe communal Farvagny, chapitre 9430 sous MCH1).

Le chapitre « 342 Loisirs » comprend désormais le chapitre « 3424 Cabane forestière La Source Rossens » (anciennement inscrite au chapitre 8120 sous MCH1).

Modifications du plan comptable et ajouts

Des charges de personnel administratif sont désormais prévues au budget au chapitre « 3121 Chapelle Rueyres-St-Laurent » pour la gestion administrative de ce bâtiment (auparavant inclus dans le chapitre 0220 Services généraux).

Des charges de personnel administratif sont désormais prévues au budget au chapitre « 3412 Salle de sport Farvagny-le-Grand » pour la gestion administrative de ce bâtiment (auparavant inclus dans le chapitre 0220 Services généraux).

Un nouveau chapitre « 3414 Vestiaires terrain de football Rossens » réunit les charges et revenus de ce bâtiment en cours de construction, dont la mise en exploitation est prévue courant 2022.

La subvention communale à Gibloux Solidaire est désormais prévue à charge du chapitre « 3420 Loisirs et animation villageoise » au lieu du chapitre « 5721 Aide matérielle à bien plaisir ».

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
3412.3144.00	Entretien bâtiments	2'000.00

Programme de suivi de production solaire de la salle de sport de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
3413.3110.00	Achat de meubles	3'700.00

Achat de chaises pour AES de Rossens, dans le bâtiment de la halle polyvalente.

Compte	Libellé	Charge
3413.3144.00	Entretien bâtiments	2'000.00

Programme de suivi de production solaire de la halle polyvalente de Rossens.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
3229.3144.00	Entretien bâtiments	20'000.00

Travaux de peinture des toilettes et de ferblanterie dans la salle La Tuffière à Corpataux.

Compte	Libellé	Charge
3412.3110.00	Achat de meubles	1'500.00

Changement des tables et bancs à la salle de sport de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
3413.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	1'500.00

Achat d'une autolaveuse pour la halle polyvalente de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3413.3140.00	Entretien terrains	5'000.00

Réfection de l'accès Nord de la halle polyvalente de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3419.3143.00	Entretien terrains de football	17'500.00

Remplacement de 2 abris pour joueurs au terrain de football d'Estavayer-le-Gibloux.

Compte	Libellé	Charge
3419.3143.02	Entretien autres infrastructures sportives de plein air	35'000.00

Remplacement du sable du terrain de beach-volley de Farvagny-le-Grand.

Compte	Libellé	Charge
3423.3101.00	Achat de matériel et fournitures	1'000.00

Remplacement de fournitures cassées au pavillon communal de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3423.3144.00	Entretien bâtiments	17'000.00

Travaux de peinture extérieure et raccordement électrique au pavillon communal de Rossens.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
3120.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00

Mandat d'étude pour les accès au Château d'Illens et l'intégration du site dans le réseau de sentiers pédestres.

Compte	Libellé	Charge
3414.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	8'000.00

Achat d'une autolaveuse et d'un chariot pour les vestiaires du terrain de football de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
3419.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	10'000.00

Finalisation et complément de l'étude sur les besoins en infrastructures sportives et leur faisabilité.

Compte	Libellé	Charge
3421.3101.03	Achat de matériel et fournitures pour embellissement des espaces publics	26'000.00

Report de 2021 : acquisition de drapeaux, fleurs et éclairage pour la période de Noël.

4.5 Santé

Totaux du chapitre

Chapitre	Santé	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
4	Total des charges	3'040'653.00	2'864'606.00	2'842'687.75
4	Total des revenus	37'276.00	35'000.00	16'996.80
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		173'771.00	177'686.05
	Ecart nets en %		6.14%	6.29%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Santé	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
411	Hôpitaux	30'392.00	2'276.00	16'081.00	0.00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	2'039'756.00	0.00	1'906'736.00	0.00
421	Soins ambulatoires	816'527.00	0.00	781'162.00	0.00
422	Services de sauvetage	94'978.00	0.00	101'627.00	0.00
433	Service médical des écoles	59'000.00	35'000.00	59'000.00	35'000.00
	Totaux	3'040'653.00	37'276.00	2'864'606.00	35'000.00

4.6 Prévoyance sociale

Totaux du chapitre

Chapitre	Prévoyance sociale	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
5	Total des charges	10'237'072.00	12'247'639.00	10'691'778.53
5	Total des revenus	6'135'873.00	8'293'006.00	6'765'990.63
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		146'566.00	175'411.10
	Ecart nets en %		3.71%	4.47%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Prévoyance sociale	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
512	Réductions de primes	8'000.00	0.00	7'500.00	0.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'110'301.00	0.00	1'996'082.00	0.00
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	5'700.00	5'700.00	5'700.00	5'700.00
541	Allocations familiales	57'988.00	0.00	54'842.00	0.00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	65'602.00	0.00	40'214.00	0.00
544	Protection de la jeunesse	70'151.00	32'500.00	66'378.00	30'500.00
545	Prestations aux familles	1'196'846.00	649'398.00	1'107'832.00	598'891.00
559	Chômage	129'574.00	0.00	129'302.00	0.00
560	Logements sociaux	1'800.00	3'600.00	5'000.00	5'000.00
572	Aide matérielle	5'446'328.00	4'767'000.00	7'739'428.00	7'005'000.00
579	Assistance (yc frais du SSoc)	1'144'782.00	677'675.00	1'095'361.00	647'915.00
	Totaux	10'237'072.00	6'135'873.00	12'247'639.00	8'293'006.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Des jetons de présence ont été prévus à charge du chapitre « 5440 Protection de la jeunesse » pour les membres du groupe de pilotage Fritime, qui étaient auparavant bénévoles.

La subvention communale à Gibloux Solidaire est désormais prévue à charge du chapitre « 3420 Loisirs et animation villageoise » au lieu du chapitre « 5721 Aide matérielle à bien plaie ».

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
5796.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	15'000.00

Compléments liés au changement de logiciel informatique destiné à la gestion de l'assistance octroyée par le Service social, et modifications de paramétrages.

4.7 Trafic et télécommunications

Totaux du chapitre

Chapitre	Trafic et télécommunications	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
6	Total des charges	2'499'501.00	2'160'005.00	1'820'334.30
6	Total des revenus	301'591.00	83'500.00	119'613.90
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		121'405.00	497'189.60
	Ecart nets en %		5.85%	29.23%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Trafic et télécommunications	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
615	Routes communales	1'661'678.00	149'392.00	1'471'498.00	11'000.00
619	Bâtiments et véhicules	295'781.00	82'199.00	194'316.00	2'500.00
621	Infrastructure de transports publics	55'415.00	0.00	57'643.00	0.00
622	Trafic régional et d'agglomération	409'178.00	0.00	363'264.00	0.00
629	Transports publics, divers	70'000.00	70'000.00	70'000.00	70'000.00
634	Planification générale des transports	7'449.00	0.00	3'284.00	0.00
	Totaux	2'499'501.00	301'591.00	2'160'005.00	83'500.00

Modifications du plan comptable et ajouts

Des charges de personnel administratif sont désormais prévues au budget au chapitre « 6340 Planification générale des transports » pour la gestion administrative des aspects y liés (auparavant inclus dans le chapitre 0220 Services généraux).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
6150.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel	4'000.00

Achat d'équipements de travail pour des nouveaux collaborateurs, engagés dans le cadre de la mise en œuvre de l'analyse du fonctionnement de la commune.

Compte	Libellé	Charge
6190.3144.00	Entretien bâtiments	2'000.00

Programme de suivi de production solaire du bâtiment édilitaire de Rossens.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
6150.3130.01	Signalisation routière et de quartiers	25'000.00

Report partiel de 2021 : acquisition de panneaux de signalisation pour les manifestations et les chantiers.

Compte	Libellé	Charge
6150.3130.03	Frais d'aménagements divers	15'000.00

Installation de nouveaux éclairages publics.

Compte	Libellé	Charge
6150.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	50'000.00

Report partiel de 2021 : Mandats d'études pour les objets suivants : réfection des routes AF, finalisation du dossier d'aménagement d'un passage pour piétons à Vuisternens-en-Ogoz, réfection de la Route de l'Etang à Magnedens (investissement prévu en 2023), aménagement de la croisée entre Corpataux et Magnedens (investissement prévu en 2023).

Compte	Libellé	Charge
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4'000.00

Achat de meubles de bureau pour le bâtiment édilitaire de Rossens.

Compte	Libellé	Charge
6191.3144.00	Entretien bâtiments	9'000.00

Installation de blocs de béton pour aménagement de casiers de séparation des matériaux à l'ancienne déchetterie d'Estavayer-le-Gibloux utilisé par l'édilité.

Compte	Libellé	Charge
6192.3111.10	Achat de véhicules	45'000.00

Acquisition d'un véhicule électrique supplémentaire pour le secteur Edilité et installation d'une borne de recharge.

4.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Totaux du chapitre

Chapitre	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
7	Total des charges	5'171'806.75	4'526'586.00	4'369'746.90
7	Total des revenus	4'542'334.75	3'969'062.00	4'034'768.40
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		71'948.00	294'493.50
	Ecart nets en %		12.90%	87.91%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
710	Approvisionnement en eau	1'278'552.00	1'278'552.00	1'088'302.00	1'088'302.00
720	Traitement des eaux usées	2'420'013.00	2'420'013.00	2'237'560.00	2'237'560.00
730	Gestion des déchets	902'865.00	646'939.00	803'750.00	602'200.00
741	Corrections de cours d'eau	93'671.65	66'371.65	66'900.00	15'000.00
750	Protection des espèces et du paysage	10'337.00	0.00	2'000.00	0.00
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	62'483.00	15'883.00	64'933.00	0.00
771	Cimetières	134'076.00	28'386.00	54'045.00	5'000.00
790	Aménagement du territoire	269'809.10	86'190.10	209'096.00	21'000.00
	Totaux	5'171'806.75	4'542'334.75	4'526'586.00	3'969'062.00

Modifications MCH2

Le chapitre « 769 Lutte contre la pollution de l'environnement » comprend désormais le chapitre « 7690 Energie » (anciennement inscrit au chapitre 860 sous MCH1).

Modifications du plan comptable et ajouts

Les jetons de présence de la commission des eaux sont désormais répartis à parts égales entre les chapitres « 7101 Approvisionnement communal en eau » et « 7201 Traitement communal des eaux usées » alors qu'ils étaient entièrement à charge du chapitre 7201.

Les charges nettes d'exploitation hors frais financiers sont supérieures aux taxes d'exploitation dans les chapitres « 7101 Approvisionnement communal en eau » et « 7201 Traitement communal des eaux usées ». Dès lors, de nouveaux comptes « Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte » ont été créés pour la comptabilisation du prélèvement sur les réserves ad hoc des montants nécessaires pour assurer un taux de couverture de chaque chapitre de 100%.

Un nouveau compte « Taxes de base sur consommation » a été créé dans le chapitre « 7201 Traitement communal des eaux usées » afin de présenter séparément cette nouvelle taxe projetée dans le cadre de la révision du règlement communal y relatif.

Des charges de personnel administratif sont désormais prévues au budget au chapitre « 7500 Protection des espèces et du paysage » pour la gestion administrative des aspects y liés (auparavant inclus dans le chapitre 0220 Services généraux).

Dépenses nouvelles du chapitre

Charges d'exploitation extraordinaires

Compte	Libellé	Charge
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4'500.00

Journées de formation pour tous les collaborateurs des déchetteries.

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
7101.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	5'000.00

Travaux d'entretien des vannes communales et privées du réseau d'approvisionnement en eau.

Compte	Libellé	Charge
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	30'000.00

Report de 2021 : assainissement de la place en béton de la déchetterie de Rueyres-St-Laurent.

Compte	Libellé	Charge
7710.3140.00	Entretien terrains et espaces verts	23'000.00

Aménagements divers au cimetière de Farvagny-le-Grand.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
7101.3111.10	Achat de véhicules	40'000.00

Remplacement du véhicule actuel du fontainier.

Compte	Libellé	Charge
7101.3118.00	Achat de logiciels et de licences informatiques	30'000.00

Acquisition d'un logiciel pour le suivi des installations d'approvisionnement en eau, et travaux de mise en place y liés.

Compte	Libellé	Charge
7101.3130.04	Frais d'aménagements divers	10'000.00

Installation de nouveaux hydrants.

Compte	Libellé	Charge
7101.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	40'000.00

Mandat d'étude pour les travaux de liaison du réseau d'approvisionnement en eau entre Villarsel-le-Gibloux et Estavayer-le-Gibloux (investissement prévu en 2023).

Compte	Libellé	Charge
7201.3130.03	Frais d'aménagements divers	10'000.00

Travaux de déplacement et d'extension du réseau de traitement des eaux usées.

Compte	Libellé	Charge
7201.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	90'000.00

Mandats d'études pour les objets suivants : aménagement de collecteurs dans le secteur du PAD Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand (investissement prévu en 2022), et remise en état d'une conduite d'eaux claires dans le secteur Maupraz à Rossens (investissement prévu en 2023).

Compte	Libellé	Charge
7301.3130.06	Frais d'aménagements divers	50'000.00

Report de 2020 et 2021 : mise en conformité de l'éclairage de la déchetterie de Rossens : Fr. 10'000.00.

Aménagement d'une clôture autour de la zone libre de la déchetterie de Farvagny-le-Grand : Fr. 40'000.00.

Compte	Libellé	Charge
7691.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00

Report partiel de 2021 : Mandats d'études pour des investigations sur divers sites pollués.

Compte	Libellé	Charge
7710.3111.10	Achat appareils, machines et équipements chambres mortu.	14'000.00

Aménagement d'une rampe pour la morgue de Farvagny-le-Grand : Fr. 10'000.00 ; divers autres projets : Fr. 4'000.00.

Compte	Libellé	Charge
7710.3130.02	Frais d'aménagements divers	16'000.00

Aménagement de gravier sur tous les cimetières.

Compte	Libellé	Charge
7710.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00

Mandats de géomètres pour procéder à des relevés dans différents cimetières.

4.9 Economie publique

Totaux du chapitre

Chapitre	Economie publique	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
8	Total des charges	1'107'018.78	1'016'702.00	950'330.45
8	Total des revenus	1'278'959.78	1'450'650.00	1'466'538.55
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		262'007.00	344'267.10
	Ecart nets en %		-60.38%	-66.69%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Economie publique	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
811	Agriculture, administration et contrôle	400.00	0.00	400.00	0.00
814	Améliorations de la production végétale	0.00	0.00	1'600.00	1'000.00
8200	Forêts	877'644.78	895'610.78	874'746.00	851'650.00
8201	Bâtiments forestiers	48'637.00	28'731.00	50'664.00	23'000.00
840	Tourisme	33'400.00	0.00	33'300.00	0.00
879	Energie	144'937.00	76'618.00	54'992.00	47'000.00
890	Gravières	2'000.00	278'000.00	1'000.00	528'000.00
	Totaux	1'107'018.78	1'278'959.78	1'016'702.00	1'450'650.00

Modifications MCH2

Le nouveau chapitre « 814 Améliorations de la production végétale » comprend désormais le chapitre « 8140 Lutte contre le feu bactérien » (anciennement inscrit au chapitre 620 sous MCH1).

Le nouveau chapitre « 879 Energie (non mentionné ailleurs) » comprend désormais le chapitre « 8791 Chauffage à distance Rossens » (anciennement inscrit au chapitre 948 sous MCH1) et le chapitre « 8792 Chauffage à distance Farvagny-le-Grand ».

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'entretien importants

Compte	Libellé	Charge
8200.3151.10	Entretien véhicules	5'000.00

Changement des 4 pneus du tracteur forestier Valtra N124.

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
8791.3132.01	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	47'000.00

Mandat d'étude pour l'assainissement de la chaudière à bois du chauffage à distance de Rossens, selon exigence du canton.

Service forestier - quelques chiffres clés

Compte	Libellé	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020	Ecart Bu22 - Bu21
8200.4250.00	Ventes de grumes résineuses	225'000.00	205'000.00	177'387.00	20'000.00
8200.4250.02	Ventes de bois d'industrie résineux	80'000.00	80'000.00	74'831.00	0.00
8200.4250.04	Ventes de bois de feu résineux	250.00	250.00	109.15	0.00
8200.4250.05	Ventes de bois de feu feuillus	8'000.00	8'000.00	42'460.15	0.00
8200.4250.06	Ventes de copeaux	165'000.00	165'000.00	169'198.40	0.00
8200.4240.50	Prestations à des tiers, services divers	12'000.00	12'000.00	12'633.50	0.00
8200.4240.51	Prestations à des tiers, travaux forestiers divers	31'000.00	31'000.00	16'170.40	0.00
8200.4240.52	Prestations à des tiers, travaux forestiers pour Plan gestion Petite Sarine	7'000.00	7'000.00	0.00	0.00
8200.4240.53	Prestations à des tiers, tâches étatiques	46'000.00	46'000.00	46'900.00	0.00
8200.4240.54	Prestations à des tiers, livraisons de bois à domicile	13'500.00	13'500.00	5'015.80	0.00
8200.4910.11	Imputation interne - prestations pour d'autres services communaux	131'000.00	142'600.00	107'727.25	-11'600.00

La répartition des travaux effectués par le SFor pour d'autres services communaux et les frais de véhicules et d'équipements y relatifs ont été évalués de manière suivante :

Travaux et mise à disposition de tracteurs et de bennes

Compte	Centre de coûts	Montant Fr.	
2174.3910.11	Bâtiment scolaire VO	800.00	
3120.3910.11	Château d'Illens	4'700.00	
3419.3910.11	Infrastructures en plein air (parcours-vita)	10'000.00	yc mise à disposition tracteurs et bennes
3421.3910.11	Places et espaces publics	4'600.00	
3422.3910.11	Sentiers pédestres	1'500.00	
6150.3910.11	Routes - entretien et déneigement	62'600.00	yc mise à disposition tracteurs et bennes
7101.3910.11	Approvisionnement en eau	9'300.00	yc mise à disposition tracteurs et bennes
7301.3910.11	Déchetterie	2'000.00	
7410.3910.11	Endiguements	35'500.00	
Total		131'000.00	

4.10 Finances et impôts

Totaux du chapitre

Chapitre	Finances et impôts	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020
9	Total des charges	585'916.00	609'725.00	4'835'042.22
9	Total des revenus	26'189'192.00	25'023'444.00	28'961'541.09
			Bu 22 - Bu 21	Bu 22 - Co 20
	Ecart nets en Fr.		-1'189'557.00	-1'476'777.13
	Ecart nets en %		4.87%	6.12%

Récapitulation par sous-chapitre

Chapitre	Finances et impôts	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
910	Impôts	100'000.00	23'524'467.00	100'000.00	22'358'478.00
930	Péréquation financière intercommunale	0.00	1'531'475.00	0.00	1'468'116.00
950	Parts aux recettes sans affectation	15'100.00	605'000.00	15'000.00	600'000.00
961	Intérêts	260'000.00	284'000.00	334'200.00	348'200.00
963	Immeubles du patrimoine financier	149'816.00	231'250.00	99'525.00	231'550.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	2'000.00	0.00	6'100.00
990	Postes non ventilables	61'000.00	11'000.00	61'000.00	11'000.00
	Totaux	585'916.00	26'189'192.00	609'725.00	25'023'444.00

Modifications MCH2

Le chapitre « 910 Impôts » comprend désormais le chapitre « 9100 Impôts communaux ordinaires » et le chapitre « 9101 Impôts communaux spéciaux » (anciennement inscrits au chapitre 900 sous MCH1).

Le chapitre « 961 Intérêts » remplace désormais le chapitre « 940 Intérêts et amortissements obligatoires » sous MCH1.

Le chapitre « 963 Immeubles du patrimoine financier » comprend désormais le chapitre « 9632 Alpagnes » (chapitre 801 sous MCH1), le chapitre « 9633 Ancienne école Magnedens » (anciennement inscrits au chapitre 2940 sous MCH1) et le chapitre « 9636 Cabane des bûcherons Villarod » (anciennement inscrits au chapitre 8121 sous MCH1).

Le chapitre MCH1 « 9430 Complexe communal Farvagny » disparaît. Les charges et revenus sont répartis dans les chapitres MCH2 0290, 1501, 2132 et 3412.

Dépenses nouvelles du chapitre

Frais d'investissements

Compte	Libellé	Charge
9632.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	60'000.00

Travaux de rénovation du balcon du chalet de la Vuisterna à Vuisternens-en-Ogoz : Fr. 10'000.00.
Aménagement de logettes et de tapis aux chalets de la Vuisterna à Vuisternens-en-Ogoz et de la Montagne à Villarod : Fr. 30'000.00.

Travaux de réparation au chalet du Commun à Rueyres-St-Laurent : Fr. 20'000.00.

Compte	Libellé	Charge
9632.3439.00	Honoraires pour mandats externes divers pour bâtim. pat.fin	20'000.00

Report de 2021 : mandat d'étude pour diverses rénovations au chalet du Commun à Villarod.

Compte	Libellé	Charge
9639.3439.00	Honoraires ingénieurs et géomètres pour terrains du patrimoine financier	3'600.00
9639.3439.31	Frais d'exploitation système info. territoire terrains du patrimoine financier	1'500.00

Frais liés à l'intégration d'une couche « parchets » dans le SIT communal.

5. Récapitulatifs et commentaires par nature

5.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les chiffres du budget 2022 tiennent compte de l'expérience à ce jour. Au terme de chaque exercice, une analyse plus précise de la nature des travaux effectués permet d'atteindre progressivement une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2022

A l'heure où nous mettons sous presse, aucune indexation n'est annoncée pour 2022 sur le plan cantonal. L'échelle des salaires appliquée au personnel communal pour 2022 correspond à l'échelle cantonale 2021 adoptée par le canton au mois de décembre 2020.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de modifications quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier sont proposées dans le cadre du budget 2022.

Pour 2022, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 580'000.00 par rapport au budget 2021, soit + 11.8 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Selon le nouveau plan comptable, les charges sociales employeur sont comptabilisées de la manière suivante :

<u>Compte no</u>	<u>Libellé</u>
----.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation
----.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs
----.3052.00	Cotisations patronales caisses de pension
----.3053.00	Cotisations patronales assurance-accident
----.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation pour allocations familiales
----.3055.00	Cotisations patronales assurance indemnités journalières maladie

Pour le budget 2022, le total des charges sociales employeur progressent de près de Fr. 152'000.00 par rapport au budget 2021, soit + 14.1 %.

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 7).

Caisse de pension

L'ensemble du personnel communal est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Pour le budget 2022, les charges LPP employeur sont de Fr. 580'357.00, elles progressent de près de Fr. 96'000.00 par rapport au budget 2021, soit environ + 20 %. Cela est dû à la fois à la forte progression de la dotation en personnel et à l'augmentation des cotisations employeurs résultant de la réforme du financement de la caisse de pension.

Formation du personnel

En tenant compte des formations annoncées pour 2022, un montant forfaitaire représentant Fr. 500.00 par ept est inscrit au budget 2022.

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités de service de piquet pour le déneigement pour un montant de Fr. 6'240.00 ont été intégrées aux charges de personnel de l'édilité.

Service de surveillance

Sous le nom de « service de surveillance », les tâches de ligne téléphonique d'urgence et d'intervention en dehors des heures normales de travail ont été mises en place. Dans le cadre d'un tournus, le personnel des services techniques assure la permanence téléphonique et la surveillance hivernale. Il dispose d'un véhicule équipé pour procéder rapidement aux travaux de réparation usuels. Ces tâches sont indemnisées dans le respect des règles définies pour le personnel cantonal auxquelles nous sommes soumis. Les indemnités représentent un montant total de Fr. 12'727.00 pour le budget 2022.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2022 (65.64 ept, les apprentis et les stagiaires ne sont pas comptés) et des charges totales de personnel (comptes de natures no 301 à 309 pour un total de Fr. 6'951'737.00), le coût moyen par ept pour 2022 est de près Fr. 106'000.00 (charges sociales comprises).

Evolution de l'effectif et des charges

Sur la base de l'audit de l'administration communale effectuée en 2020 et pour faire face à l'augmentation des tâches confiées au personnel communal, le conseil communal a validé les augmentations de charges de personnel suivantes :

	Au total	Budget 2021	Augmentation	en %
Dotation générale	66.79 ept	58.90 ept	+ 9.89 ept	+ 16.8 %
Salaires bruts	5'758'843.00	4'920'564.00	+ Fr. 838'279.00	+ 17.0 %
Charges sociales employeur	1'277'827.00	1'073'239.00	+ Fr. 204'588.00	+ 19.1%

Dans le tableau ci-dessus, les charges de l'ensemble des nouveaux collaborateurs sont comptées pour toute l'année. Ce calcul permet d'évaluer les charges de personnel à partir de 2023.

Pour l'année 2022, si l'on prend en compte les dates présumées d'engagement, les chiffres sont les suivants :

	Budget 2022	Budget 2021	Augmentation	en %
Dotation générale	65.64 ept	58.90 ept	+ 6.74 ept	+ 11.4 %
Salaires bruts	5'500'132.00	4'920'564.00	+ Fr. 579'568.00	+ 11.8%
Charges sociales employeur	1'226'125.00	1'073'239.00	+ Fr. 151'886.00	+ 14.1%

Les charges particulières suivantes ont été inscrites au budget 2022 :

Indemnités pour horaire particulier	5'800.00
Service de piquet	6'240.00
Service de surveillance	12'727.00
Emplois-jeunes d'été (2'340 heures)	44'460.00

Statistique de la dotation du personnel communal

Sur la base des propositions à ce jour, l'évolution de la dotation en personnel est la suivante :

Services	Budget 2023 et suivants	Budget 2022	Budget 2021	Ecart bu22-bu21	Ecart bu23-bu21
	ept	ept	ept	ept	ept
Service administratif	8.72	8.3	7.58	0.72	1.14
Secrétariat général & RH	5.51	5.09	4.37	0.72	1.14
Contrôle de l'habitant	3.21	3.21	3.21	0	0
Service à la population	18.37	17.63	15.99	1.64	2.38
Administration scolaire et de l'AES	2.62	2.21	1.19	1.02	1.43
Prestations à la population	0.50	0.17	0.00	0.17	0.5
Accueil extrascolaire (AES)	5.31	5.31	4.67	0.64	0.64
Patrouilleurs et cours de natation	1.19	1.19	1.12	0.07	0.07
Bibliothèque	1.65	1.70	1.74	-0.04	-0.09
Service social	4.70	4.70	5.07	-0.37	-0.37
Service des curatelles	2.40	2.35	2.20	0.15	0.2
Service des finances	4.48	4.48	4.45	0.03	0.03
Service technique	32.52	30.53	26.07	4.46	6.45
Direction du Service, Secrétariat et Projets	5.65	4.87	3.10	1.77	2.55
Urbanisme et Police des constructions	2.80	2.92	2.80	0.12	0
Nature et paysage	1.00	0.42	0.00	0.42	1
Adduction d'eau	1.05	1.05	1.04	0.01	0.01
Bâtiments	10.26	10.26	10.07	0.19	0.19
Edilité	9.09	8.34	6.59	1.75	2.5
Déchetterie	2.67	2.67	2.47	0.2	0.2
Service des forêts	4.70	4.70	4.81	-0.11	-0.11
Apprentissage	4	4	4	0	0
Commerce	2	2	2	0	0
Bâtiment	1	1	1	0	0
Forêt	1	1	1	0	0
Total	68.79	65.64	58.90	6.74	9.89

Autres remarques (pour rappel) :

- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.
- Le taux d'activités des montants forfaitaires a été calculé sur la base d'un salaire horaire de Fr. 30.00.

Commentaires

L'augmentation importante (+ 9.89 ept) de la dotation en personnel des services communaux, en plus de quelques augmentations qui répondent à l'accroissement de la population et à l'amélioration des services, est principalement due aux mesures de réorganisation et de renforcement des ressources de l'administration communale préconisées par l'audit réalisée en 2020 par la société BDO (+ 9.3 ept).

En résumé, les augmentations proposées par le conseil communal sont les suivantes :

Pôle administratif général : + 1.3 ept

Affectation	Dotation
Renforcement du Secrétariat général : mise sur pied et reprise de tâches essentielles audit Secrétariat, élément essentiel au fonctionnement communal (coordination générale, lignes directrices en matière d'administration, de modus operandi, d'archivage, etc.).	0.7
Reprise des tâches de gestion courante et de coordination du Secrétariat général : nomination d'un.e chef.fe de bureau.	0.3
Affectation au sous-secteur « Ressources humaines » afin d'améliorer la prise en charge du personnel en développant une réelle politique du personnel. Au total, ce sous-secteur bénéficiera ainsi d'un 1.2 ept, soit en-dessous de la recommandation en tenant compte des effectifs en personnel (~1.4 ept)	0.3

Pôle population : + 2 ept

Affectation	Dotation
Section Administration scolaire et extrascolaire	
Libération d'un.e chef.fe de section, nommé.e chef.fe de Pôle, pour la gestion de son pôle et sa participation à l'Etat-Major.	0.2
Nomination d'une responsable pédagogique parmi le personnel AES et coordination en la matière entre les différents AES - cette tâche n'est pas réalisée à ce jour et doit désormais être entreprise.	0.3
Augmentation de la dotation des secrétariats d'école - actuellement largement sous-dotée et restant bien en-dessous des recommandations (les recommandations prévoient un 0.5 ept par direction d'école, soit un total de 1 à 1.2 pour le Cercle scolaire de Gibloux ; or, actuellement, seul un 0.2 est existant ; à noter que certaines tâches sont assumées par l'administration).	0.2 à 0.4
Augmentation du personnel administratif afin d'assurer les nouvelles attributions liées à l'absorption des tâches d'encadrement et de développement de la BRG. Le développement et la mise en œuvre des processus administratifs devront également être assurés (p. ex. archivage / conduite administrative des Établissements scolaires / gestion du matériel et planification, y compris les aspects informatiques / etc.).	0.6 à 0.8
Personnel administratif	
Mise en œuvre de la section « Culture, Sports et Loisirs ». A noter que cette section sera également pourvue par du personnel actuellement en place dont les tâches seront « rapatriées » sous cette section.	0.5

Pôle technique : + 6 ept

Affectation	Dotation
Collaborateurs administratifs / Collaboratrices administratives	
Seules les tâches urgentes et prioritaires sont actuellement assumées au sein du STech. Cette dotation supplémentaire permet d'assurer un suivi plus conséquent de l'ensemble des dossiers, du traitement général à l'archivage, ainsi qu'en apportant les soutiens utiles aux sections, ce qui permettra notamment d'assumer les tâches actuellement suspendues (p. ex. bases de données feu / bases de données bâtiments / mise à jour et développement des processus / suivi des affaires / etc.). Cette dotation permettra également d'apporter le soutien utile aux nouveaux Chef.fe.s de section, en lien avec la mise en œuvre de l'audit.	1.5
Chef.fe.s de projet	
La liste des projets en cours est volumineuse, avec des attentes de toute part. La prise en mains des projets est nécessaire pour encadrer et suivre les projets, améliorer leur suivi financier et des mandataires et tout simplement avoir en mains nos développements. A noter que le STech est à ce jour surchargé alors que les principaux projets en cours ou futurs en lien avec les écoles n'ont aucun référent au sein de l'administration communale. Ceux-ci vont par ailleurs se multiplier ces prochaines années. De même, cette dotation permettra de développer une section «Nature et Paysage» en élargissant les domaines de compétence communale en la matière.	2
Personnel édilitaire	
De nombreuses prestations ne sont à ce jour pas assumées ou de manière que partielle. Les réclamations sont nombreuses en lien avec l'entretien de nos routes et de nos espaces publics (p. ex. vider les poubelles, entretien des plates-bandes, etc.) sans parler des entretiens « non-visibles » qui ne peuvent pas être assumés de manière diligente. Les besoins minimaux estimés en lien avec ces besoins sur le terrain sont calculés à 6 ept. Cela étant, le Conseil communal retient 2.5 ept, ce qui permettra de constituer une nouvelle équipe et, cumulé à une réorganisation du travail par la nouvelle direction du pôle technique, d'améliorer grandement les prestations en la matière. L'objectif est également de pouvoir répondre au mieux aux sollicitations de la population et de ses différents acteurs (notamment, les sociétés locales sportives et culturelles, ainsi que les paroisses).	2.5

Pour plus de détails, voir le « Plan de législation » élaboré par le conseil communal.

5.2 Evaluation des recettes fiscales

Les informations suivantes ont été exploitées pour l'évaluation des recettes fiscales 2022 :

- Cotes cantonales définitives 2019 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2022 sur la base de la cote 2019.
- Evaluation par commune des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises (voir ci-dessous).
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2022 sur la base des comptes de l'année 2020.

Réforme de la fiscalité des entreprises

Comme pour le budget 2021, les conséquences financières de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises doivent être prises en compte dans l'estimation des recettes fiscales 2022. Le Service cantonal des contributions nous propose d'appliquer les estimations mises à jour en septembre 2019 et calculées pour chaque commune.

Le calcul des effets sur les recettes fiscales est basé sur les recettes fiscales 2015. Il ne tient pas compte de l'évolution du panel d'entreprises assujetties sur le territoire de la commune (arrivées et départs) et encore moins de l'évolution de leurs taxations fiscales.

Les contributions versées par le canton à chaque commune visant à atténuer durant quelques années les effets de cette réforme ont été actualisées.

Compensation de base

Le montant de compensation de base total versé aux communes du canton est de 10 millions de francs pour les années 2020, 2021 et 2022, 8 millions de francs pour les années 2023 et 2024 et 6.75 millions de francs pour les années 2025 et 2026. La clé de répartition est recalculée durant les 4 premières années. Cela implique que la part de la compensation de base attribuée à chaque commune varie également.

Compensation pour cas de rigueur

La compensation pour cas de rigueur a été versée par le canton seulement en 2020 et 2021 aux 45 communes les plus touchées par la réforme.

En résumé

Sur la base des évaluations publiées par le SCC, pour la commune de Gibloux, les effets sur les recettes fiscales 2022 peuvent être estimés de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| – Impôt sur le bénéfice des personnes morales : | - 61.4% |
| – Impôt sur le capital des personnes morales : | - 89.1% |
| – Impôt sur le revenu des personnes physiques
(augm. de la prise compte des dividendes) : | + Fr. 108'500.00 |
| – Compensation de base (revenu) | Fr. 215'467.00 |

Les mêmes modes d'évaluation que ceux appliqués pour le budget 2021 ont été mis en œuvre (voir la description ci-dessous).

Type d'impôts	Pour comparaison				Evaluations pour 2022					
	Comptes 2020 en Itaique : estimations basées sur un calcul	Budget 2021	Comptes 2021 en comptabilité, maj 4.11.2021 impôts 2020 corrigé à 85%	Impôts 2021 acomptes facturés	Tendances retenues pour le plan financier	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2018-19-20	Selon la progression exponentielle calculée sur les années 2009 à 2020	Selon la progression linéaire (droite de régression) de 2009 à 2020	Propositions pour le budget 2022
Personnes physiques, revenu	15'983'557.48	15'600'000.00	13'673'570.57	17'897'619.00	500'000.00	16'618'201.62		17'003'808.34	16'680'109.42	17'000'000.00
Personnes physiques, fortune	1'321'505.67	1'200'000.00	931'013.95		50'000.00	979'404.07		1'471'437.16	1'410'156.16	1'100'000.00
Personnes morales, bénéfice	825'943.35	550'000.00	1'028'552.70	1'416'895.00	20'000.00	493'362.67		462'361.24	636'231.98	600'000.00
Personnes morales, capital	150'002.40	30'000.00	101'191.10		2'000.00	29'987.23		23'413.34	34'049.12	30'000.00
A la source	441'600.20	350'000.00	383'628.55		+ 1.2 %			380'124.49		400'000.00
Prestations en capital	532'658.50	350'000.00	525'420.35		15'000.00			396'212.20	460'117.28	450'000.00
Gains immobiliers et plus-values	592'309.35	550'000.00	542'079.10		40'000.00			567'957.10	788'795.39	550'000.00
Mutations	592'356.80	700'000.00	909'338.15		60'000.00			1'089'323.43	1'205'782.51	750'000.00
Successions et donations	0.00	5'000.00	26'846.55		0.00			16'705.55		10'000.00
Contributions immobilières	2'221'882.60	2'250'000.00	2'249'155.90		85'000.00			2'426'476.74	2'363'482.83	2'350'000.00
Sur les automates	0.00	1'900.00	0.00		+ 0 %					0.00
Sur les véhicules	593'097.50	600'000.00	467'593.40		+ 2.0 %	604'959.45			631'497.73	605'000.00
Sur les chiens	48'480.00	49'000.00	50'480.00		+ 1.2 %					51'000.00
Total	23'303'393.85	22'235'900.00	20'888'870.32	19'314'514.00						23'896'000.00

Sur la base des estimations ci-dessus, les recettes fiscales totales attendues pour 2022 progressent de Fr. 1'660'100.00 (+ 7.47 %) par rapport au budget 2021 (voir les commentaires ci-dessous).

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation des recettes fiscales

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir en annexe).

Les informations suivantes nous ont été communiquées par le SCC :

- Cotes cantonales définitives 2019 pour les impôts sur les personnes physiques et morales.
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2022 sur la base de la cote 2019.
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2022 sur la base des comptes de l'année 2020.

Les taux de progression des recettes fiscales cantonales sont les suivantes pour le budget 2022 :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2019 avant prise en compte des effets de la réforme fiscale : + 4.67 %
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2019 : - 23.72 %
- progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2019 avant prise en compte des effets de la réforme fiscale : - 11.15 %
- progression de l'impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2019 avant prise en compte des effets de la réforme fiscale : - 10.00 %
- progression de l'impôt sur les véhicules par rapport aux comptes 2020 : + 2.0 %

Ces progressions restent délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes

physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une évaluation par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

Une analyse complémentaire visant à prendre en compte dans l'évaluation des revenus fiscaux des personnes physiques un écart récurrent entre les évaluations statistiques appliquées jusqu'à ce jour et les revenus réels consolidés a été effectuée. **Des augmentations supplémentaires de 400 kFrs de la recette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de 100 kFrs de la recette de l'impôt sur la fortune des personnes physiques ont été prises en considération.**

Après évaluation des revenus théoriques en application des taux mentionnés ci-dessus, nous devons appliquer les corrections suivantes :

- Impact de la réforme de la fiscalité des entreprises sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques : + 100 kFrs (modification de l'imposition des dividendes, estimation 2018).
- Impact de la réforme de la fiscalité des entreprises sur les impôts sur les personnes morales :
- 61% pour l'impôt sur le bénéfice et - 89% pour l'impôt sur le capital (estimations 2018).

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2018-2019-2020.

c. Progression exponentielle (taux de progression moyen)

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

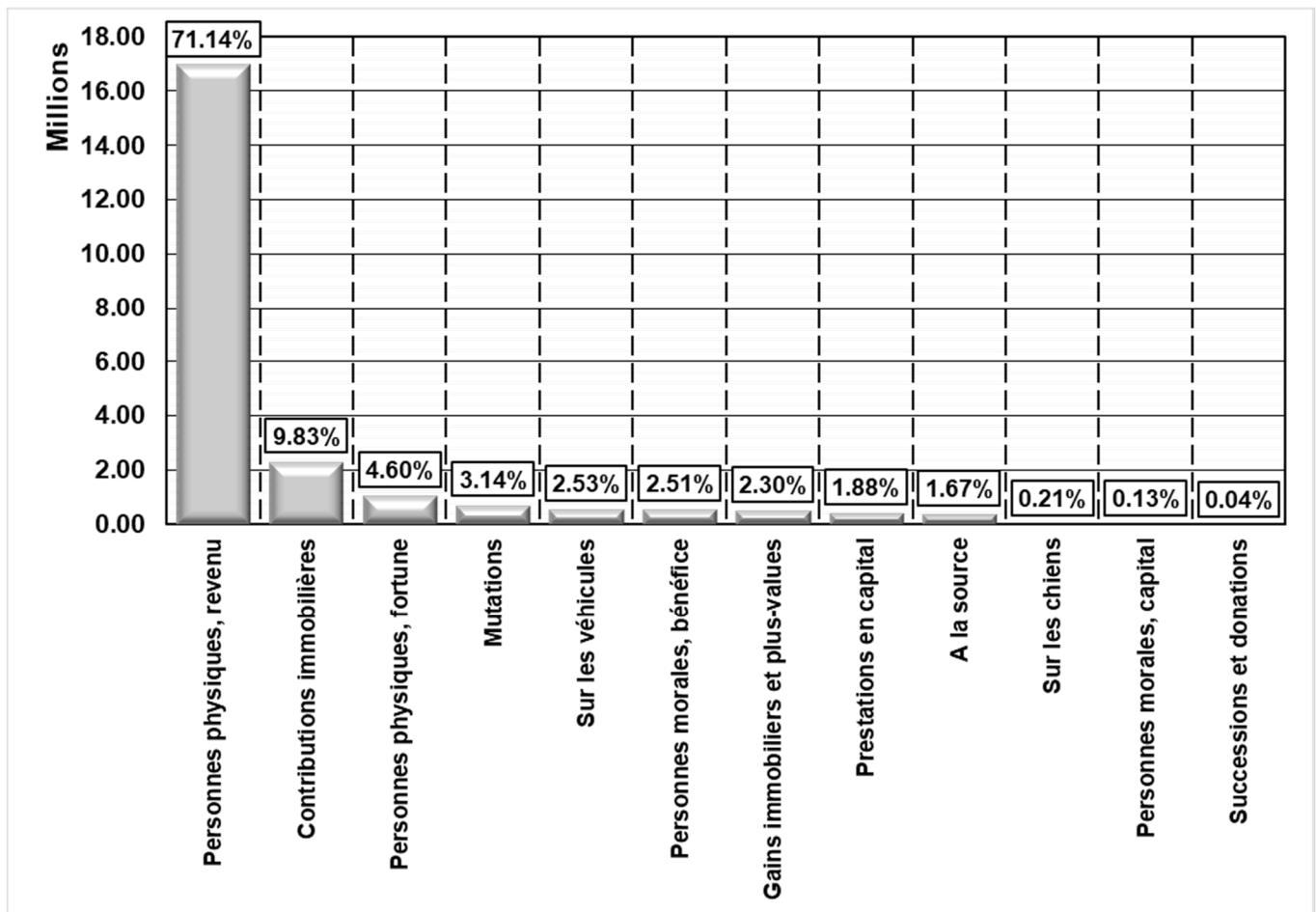
La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2020. Le taux de progression moyen est appliqué pour calculer une progression exponentielle.

d. Progression linéaire (droite de régression)

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul a été fait sur la période 2009 à 2020.

Recettes fiscales 2022 - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



Recettes fiscales - Chiffres retenus pour le budget 2022

Impôt	Budget 2022	Budget 2021	Commentaires
Personnes physiques, revenu	17'000'000.00	15'600'000.00	Estimations basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation. Prise en compte de la réforme de la fiscalité cantonale (modifications du barème des déductions) et de l'impact de la crise sanitaire. Correction de l'écart entre les estimations statistiques et la réalité des recettes de ces impôts
Personnes physiques, fortune	1'100'000.00	1'200'000.00	
A la source	400'000.00	350'000.00	Estimation prudente sur la base de la progression moyenne et prise en compte de la situation des comptes 2021.
Prestations en capital	450'000.00	350'000.00	
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00	
Mutations	750'000.00	700'000.00	
Successions et donations	10'000.00	5'000.00	
Contributions immobilières	2'350'000.00	2'250'000.00	Estimation sur la base de la progression annuelle (progression linéaire).
Personnes morales, bénéfice	600'000.00	550'000.00	Estimations prudentes basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation. Prise en compte des réductions annoncées par le SCC (réforme de la fiscalité des entreprises) : - impôt sur le bénéfice : - 61.4% - impôt sur le capital : - 89.1%
Personnes morales, capital	30'000.00	30'000.00	
Sur les véhicules	605'000.00	600'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	51'000.00	49'000.00	Estimation sur la base de la situation des comptes 2021.
Total	23'896'000.00	22'235'900.00	+ 1'660'100.00 (+ 7.47 %)

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2022, un point d'impôt communal correspond à Fr. 220'300.00.

5.3 Frais financiers

Amortissements

Tous les projets appartenant aux patrimoines financier et administratif communaux entrepris dans le courant des vingt dernières années doivent être réévalués et inscrits à l'actif du bilan.

L'amortissement comptable de chaque objet inscrit au bilan fait l'objet d'une imputation directe dans le centre de charges concerné.

L'amortissement de chaque projet d'investissement est calculé sur la base de son coût brut et du taux défini dans les directives d'application établies par le Service des communes.

Des montants correspondants à la part du projet financée par des recettes d'investissements et ayant fait l'objet d'une réévaluation sont portés en déduction sous la forme de montants inscrits aux revenus dans le chapitre concerné. Ces montants sont prélevés sur la réserve comptable à constituer dans le cadre de la réévaluation du patrimoine.

Cette nouvelle pratique a pour conséquence l'inscription dans la comptabilité de charges d'amortissements (nature 330x, 332x et 366x) et de revenus d'amortissements (nature 466x et 489x) et par conséquent de la notion « d'amortissements nets » (charges – revenus) dans les commentaires du présent message.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2021 et les charges d'intérêts y relatives pour 2022 ont été évalués. Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 8).

Dette bancaire totale au 1.01.2022	Fr.	25'950'690.00
Charge annuelle totale d'intérêts 2022 (évaluation)	Fr.	190'000.00

Le taux d'intérêts moyen de notre portefeuille actuel d'emprunts est de 0.74 %.

Pour les projets terminés avant le 31.12.2020 et qui n'étaient pas considérés comme entièrement amortis avant le 31.12.2019, les charges d'intérêts 2022 sur la dette résiduelle figurant au bilan ont été mises à charge des chapitres concernés par imputations internes aux taux moyen de 0.59 % - charge d'intérêts de Fr. 190'000.00 pour une valeur résiduelle totale de Fr. 32'301'499.40.

En tenant compte de nos liquidités, les emprunts nécessaires au financement des projets terminés fin 2021 et aux projets à entreprendre en 2022 ont été évalués. Un taux d'intérêt de 1% a été pris en compte pour ces nouveaux financements. La charge d'intérêts pour les projets à entreprendre en 2022 (intérêts intercalaires) a été évaluée à Fr. 20'000.00 (env. 9 MFr à 1% sur 3 mois).

Pour plus de détails, voir « L'inventaire des immobilisations » (version par compte du bilan) établi par le SFin (annexe 3). La version détaillée de cet inventaire est disponible auprès du SFin et elle sera publiée avec les comptes de l'exercice 2021.

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Chapitre		Budget 2022		Budget 2021		Amortiss. Bu22 - Bu21
		Intérêts 0.59%	Amortiss. nets	Intérêts 0.68%	Amortis- sements	
220	Services généraux	314.00	5'929.00	650.00	6'500.00	-571.00
290	Bâtiment administratif FG	16'925.00	119'377.00	27'528.00	138'718.00	-19'341.00
291	Complexe communal RO	3'041.00	52'106.00	4'589.00	65'634.00	-13'528.00
292	Ancienne école VI	347.00	0.00	111.00	12'360.00	-12'360.00
1501	Bâtiment Service du feu FG	2'449.00	17'054.00	1'832.00	17'822.00	-768.00
1620	Protection civile	731.00	2'336.00	132.00	2'336.00	0.00
2170	Bâtiments scolaires CO	1'775.00	31'588.00	2'474.00	32'265.00	-677.00
2171	Bâtiments scolaires EG	15'366.00	160'236.00	18'290.00	153'067.00	7'169.00
2172	Bâtiment scolaire FG	41'987.00	312'655.00	47'999.00	336'875.00	-24'220.00
2173	Bâtiments scolaires RO	9'122.00	101'467.00	10'610.00	113'711.00	-12'244.00
2174	Bâtiment scolaire VO	1'614.00	14'700.00	1'101.00	14'696.00	4.00
2179	Bâtiments scolaires, divers	1'135.00	8'996.00	0.00	0.00	8'996.00
3229	Bâtiment La Tuffière CO	20'571.00	173'700.00	27'421.00	173'700.00	0.00
3412	Salle de sport FG	17'193.00	119'377.00	12'239.00	119'101.00	276.00
3413	Halle polyvalente RO	9'198.00	60'000.00	11'907.00	60'000.00	0.00
3419	Infrastructures en plein air	497.00	13'200.00	950.00	9'500.00	3'700.00
6150	Routes communales	14'690.00	196'111.00	29'053.00	149'878.00	46'233.00
6190	Bâtiment édilitaire RO	1'339.00	17'304.00	1'678.00	17'304.00	0.00
6192	Véhicules Service technique	1'127.00	0.00	1'160.00	11'600.00	-11'600.00
7101	Approvisionnement communal en eau	485.00	35'940.00	4'836.00	18'890.00	17'050.00
7201	Traitement communal des eaux usées	25'199.00	79'410.00	38'597.00	73'799.00	5'611.00
7301	Gestion communale des déchets	1'271.00	31'433.00	2'530.00	25'634.00	5'799.00
7690	Énergie	0.00	0.00	300.00	2'100.00	-2'100.00
7691	Assainissement de sites pollués	506.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7900	Aménagement du territoire	0.00	0.00	750.00	7'500.00	-7'500.00
8201	Centre forestier VO	2'180.00	10'000.00	2'377.00	15'731.00	-5'731.00
8792	Chauffage à distance FG	938.00	0.00	5'086.00	0.00	0.00
Total		190'000.00	1'562'919.00	254'200.00	1'578'721.00	-15'802.00

La colonne « Amortissements nets » du budget 2022 représente les charges d'amortissements des objets aux nouveaux taux MCH2 selon la comptabilité des immobilisations, desquels sont déduits le cas échéant d'une part les revenus d'amortissements sur les éventuelles recettes d'investissements y liées, et d'autre part les prélèvements sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. (Voir l'inventaire des immobilisations, annexe 3).

Les différences dans les amortissements nets sont causées par des nouveaux amortissements pour des investissements terminés en 2021 ou par des amortissements qui se terminent en 2021.

5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.4612.11/12) sont calculées au prorata des derniers chiffres officiels de la population légale des deux communes au 31 décembre 2020 (Gibloux : 7'622 hab., Hauterive : 2'597 hab.). La part de la commune de Hauterive est de 25.413 %.

Les frais de location des locaux correspondent aux frais effectifs pour les locaux loués et selon les règles et aux tarifs définis sous point 5.8 pour les locaux communaux.

Les frais de gestion dont la facturation est prévue dans les conventions sont calculés pour l'exercice 2022 à un taux forfaitaire de 5% des frais nets de chaque chapitre à charge de la commune de Hauterive. Ils comprennent les frais de l'administration générale, les frais d'encadrement du conseiller communal, etc.. A terme, la facturation des frais de gestion devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer un taux parfaitement équitable pour les deux parties.

Les frais de gestion de 5% ne sont pas pris en compte pour (lignes en grisé) :

- la contribution de Fr. 5.00/habitant consacrée aux activités culturelles régionales ;
- les frais d'assistance et de contribution aux MIS.

Service ou centre de coûts	Acte de collaboration	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Service des curatelles	Convention	74'000.00	68'000.00	31'047.45
Protection de la population	Entente intercommunale	6'000.00	5'000.00	5'694.60
Services auxiliaires	Convention	142'000.00	120'000.00	78'884.55
Activités culturelles « régionales »	Accord tacite	12'960.00	12'660.00	12'655.00
Bibliothèques	Convention	50'000.00	54'000.00	50'515.90
Ludothèque	Accord tacite	9'000.00	9'000.00	8'830.20
Structures d'accueil de la petite enfance	Convention	141'000.00	125'000.00	121'434.10
Participation Midnight Sports	Accord	8'000.00	8'000.00	8'080.90
Service social, administration	Convention	165'000.00	154'000.00	167'908.40
Service social, frais d'assistance		149'000.00	149'000.00	168'513.20
Service social, frais MIS		28'000.00	28'000.00	25'697.25
Total		784'960.00	732'600.00	679'261.55

5.5 Participation à la crèche La Marelle

Budget de la crèche La Marelle	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020	Ecart Bu22 – Bu21
Charges	1'650'400.00	1'595'500.00	1'538'413.30	54'900.00
Revenus	1'518'050.00	1'518'050.00	1'419'778.95	0.00
Excédent de charges	132'350.00	77'450.00	118'634.35	54'900.00

Compte	Financement des communes	Bu 2022	Bu 2021	Co 2020	Ecart Bu22 – Bu21
	Charges de personnel et divers	5'778.00	4'841.00	4'657.75	937.00
5456.3636.00	Subventions aux parents pour crèches	132'350.00	77'500.00	118'634.35	54'850.00
5456.3160.00	Loyers de locaux pour les crèches	36'720.00	37'000.00	36'720.00	-280.00
5456.3920.00	Imputation interne - frais de locaux	84'550.00	84'550.00	84'550.00	0.00
5456.3637.00	Subventions aux crèches	390'000.00	395'000.00	339'907.95	-5'000.00
5456.4470.00	Location de locaux à des tiers	-121'550.00	-121'550.00	-121'270.00	
	Total	527'848.00	477'341.00	463'200.05	50'507.00
5456.4612.11	Participations commune d'Hauterive FR	141'000.00	125'000.00	121'434.10	16'000.00
	Solde net à charge de la commune de Gibloux	386'848.00	352'341.00	341'765.95	34'507.00

Les locations des locaux occupés par la crèche sont inscrites dans le chapitre en charges (locations prises en charge par la commune) et en revenus (locations inscrites en charge dans le budget de la Marelle). Ces écritures permettent de chiffrer le déficit d'exploitation réel de la crèche au compte 5456.3637.00.

5.6 Prévoyance sociale - Aide matérielle

1. Gestion des dossiers de tiers		Bu 2022	Bu 2021	Co 2020	Ecart Bu22 – Bu21
Compte	Charges				
5726.3199.30	Indemnités, Gestion de tiers	1'500'000.00	3'000'000.00	2'957'894.53	-1'500'000.00
5726.3199.31	Indemnités, Gestion des nomades	0.00	800'000.00	804'084.80	-800'000.00
	Total des charges	1'500'000.00	3'800'000.00	3'761'979.33	-2'300'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.15	Remboursements gestion de tiers	1'500'000.00	3'000'000.00	2'957'894.53	-1'500'000.00
5726.4260.16	Remboursements gestion des nomades	0.00	800'000.00	804'084.80	-800'000.00
	Total des revenus	1'500'000.00	3'800'000.00	3'761'979.33	-2'300'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

Un nombre important de dossiers de tiers sont gérés par les collaborateurs du Service social. La possibilité pour les tiers confrontés à des difficultés financières de bénéficier de conseils et d'un minimum de rigueur dans la gestion de leurs ressources, permet d'éviter dans de nombreux cas d'avoir recours à l'instrument de l'aide sociale. Même si l'opération est blanche pour les comptes communaux, le bilan général de cet important travail de gestion figure dans les comptes par souci d'information et de transparence.

La pratique comptable est modifiée à partir de l'exercice 2022. Le compte 5726.3199.30 par lequel passaient jusqu'à ce jour toutes les prestations d'aides sociales, ne représentera plus que les montants relatifs à la gestion des dossiers de tiers, y compris les dossiers des nomades.

2. Frais pris en charge par le canton		Bu 2022	Bu 2021	Co 2020	Ecart Bu22 – Bu21
Compte	Charges				
5726.3637.01	Frais d'assistance confédérés	0.00	15'000.00	13'095.20	-15'000.00
5726.3637.02	Frais d'assistance gestion des nomades	900'000.00	880'000.00	815'966.65	20'000.00
5726.3637.05	Cotisations AVS/AI gestion des nomades	0.00	20'000.00	15'323.15	-20'000.00
	Total des charges	900'000.00	915'000.00	844'385.00	-15'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.13	Remboursements tiers frais ass. nomades	440'000.00	445'000.00	379'694.80	-5'000.00
5726.4611.01	Remb. canton frais assist. confédérés	0.00	15'000.00	13'095.20	-15'000.00
5726.4611.02	Remb. canton frais assist. nomades	460'000.00	435'000.00	436'271.85	25'000.00
5726.4611.03	Remb. canton cotis AVS/AI nomades	0.00	20'000.00	15'323.15	-20'000.00
	Total des revenus	900'000.00	915'000.00	844'385.00	-15'000.00
	Total net	0.00	0.00	0.00	0.00

La totalité de ces frais d'assistance est remboursée par le canton.

Les prestations d'assistance servis aux confédérés sont désormais pris en charge directement par le canton.

3. Frais pris en charge par les communes		Bu 2022	Bu 2021	Co 2020	Ecart Bu22 – Bu21
Compte	Charges				
5726.3637.00	Frais d'assistance	2'130'000.00	2'050'000.00	2'012'060.15	80'000.00
5726.3637.03	Cotisations AVS pot commun, communes	17'000.00	20'000.00	18'708.65	-3'000.00
5726.3637.06	Frais d'aide sociale MIS	220'000.00	220'000.00	205'919.95	0.00
	Total des charges	2'367'000.00	2'290'000.00	2'236'688.75	77'000.00
Compte	Revenus				
5726.4260.10	Remb. par tiers frais d'assistance	1'180'000.00	1'087'000.00	895'429.50	93'000.00
5726.4260.11	Remb. par tiers primes caisses-maladie	0.00	0.00	8'995.60	0.00
5726.4260.12	Remboursements par tiers MIS	36'000.00	36'000.00	34'385.05	0.00
5726.4260.14	Redevances communes cotisations AVS	0.00	0.00	4'773.20	0.00
5726.4611.00	Remb. canton frais assistance	380'000.00	385'200.00	446'651.55	-5'200.00
5726.4611.04	Remb. canton frais d'aide sociale MIS	73'600.00	73'600.00	68'613.95	0.00
5726.4612.11	Dédomag. de communes frais d'assistance	149'000.00	149'000.00	168'513.20	0.00
5726.4612.12	Dédomag. de communes frais aide soc. MIS	28'000.00	28'000.00	25'697.25	0.00
	Total des revenus	1'846'600.00	1'758'800.00	1'653'059.30	87'800.00
	Total net - Aide matérielle à charge de la commune de Gibloux	520'400.00	531'200.00	583'629.45	-10'800.00

Grâce à une augmentation du remboursement attendu d'une partie des frais d'assistance (+ 93 kFrs) et contrairement à ce que l'on pouvait craindre en conséquence de la crise sanitaire, le total de l'aide matérielle à charge de la commune diminue de près de 11 kFrs par rapport l'évaluation retenue pour le budget 2021 et de près de 63 kFrs par rapport aux comptes 2020.

C'est l'occasion de rappeler que l'aide matérielle (art. 4 de la loi sur l'aide sociale) octroyée par le Service social est en principe remboursable selon les modalités définies aux articles 29 et 30 de la loi sur l'aide sociale.

.....

Art. 4 Nature de l'aide sociale

- ¹ L'aide sociale comprend la prévention, l'aide personnelle, l'aide matérielle et la mesure d'insertion sociale.
- ² La prévention comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle et matérielle.
- ³ L'aide personnelle comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil.
- ⁴ L'aide matérielle est une prestation allouée en espèces, en nature ou sous la forme d'un contrat d'insertion sociale.
- ⁵ La mesure d'insertion sociale, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permet au bénéficiaire de l'aide sociale de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion sociales.

Art. 4a Contrat d'insertion sociale – Contenu

- ¹ Un contrat d'insertion sociale individualisé peut être conclu avec la personne dans le besoin. Sa nature juridique est celle d'un contrat de droit administratif.
- ² Dans la mesure où le contrat d'insertion sociale est en adéquation avec les capacités et les potentialités de la personne dans le besoin, cette dernière y est astreinte. Si elle refuse le projet d'insertion sociale proposé, l'aide matérielle peut être réduite jusqu'au minimum défini dans les normes relevant de l'article 22a al. 1.

³ Dans le contrat d'insertion sociale est définie la mesure d'insertion sociale reconnue comme contre-prestation.

Art. 4b Contrat d'insertion sociale – Durée

¹ Le contrat d'insertion sociale est limité dans le temps. Sa durée est de six à douze mois.

² Un bilan est établi périodiquement avec la personne dans le besoin, dans le but d'évaluer l'adéquation de la mesure.

Art. 4c Contrat d'insertion sociale – Aide matérielle

¹ Pendant la durée du contrat d'insertion sociale, la personne dans le besoin reçoit une aide matérielle fondée sur les normes relevant de l'article 22a al. 1 et majorée d'un montant incitatif.

² Le montant incitatif est fixé dans le règlement d'exécution.

.....

Art. 29 Remboursement – Aide perçue légalement

¹ La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou partie, dès que sa situation financière le permet. L'aide matérielle reçue conformément à l'article 4c n'est pas remboursable.

² L'obligation de rembourser s'étend aux héritiers jusqu'à concurrence de leur part d'héritage.

³ Le remboursement de l'aide matérielle reçue avant l'âge de 20 ans révolus ne peut être exigé.

⁴ Le service social qui accorde une aide matérielle à titre d'avance sur les prestations des assurances ou de tiers tenus de verser des prestations est subrogé dans les droits du bénéficiaire, jusqu'à concurrence de l'aide matérielle accordée.

Art. 30 Remboursement – Aide perçue illégalement

¹ Celui qui, par des déclarations fausses ou incomplètes, a obtenu une aide matérielle, est tenu de rembourser le montant perçu à tort.

² Toutefois, une remise peut être accordée si le requérant était de bonne foi et si le remboursement du montant perçu à tort le mettait dans une situation difficile.

.....

5.7 Récapitulations pour les chapitres environnementaux

5.7.1 Récapitulation du chapitre « Approvisionnement en eau » (EP, chapitre 7101)

Le nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Pour rappel les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Récapitulation

Exploitation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020		Ecart net Bu22 - Bu21
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais d'exploitation	576'764.00	14'500.00	513'087.00	37'500.00	391'226.10	11'587.80	86'677.00
Part sur la vente d'eau		0.00		0.00		0.00	0.00
Frais d'exploitation nets	562'264.00		475'587.00		379'638.30		86'677.00
<i>Taxes exploitation, art. 43 règlement communal</i>		481'831.00		476'044.00		437'538.80	-5'787.00
Attribution à la réserve « équilibre du compte »	0.00		457.00		57'900.50		-457.00
Prélèvement sur la réserve « équilibre du compte »		80'433.00					
Investissements							
Frais financiers	174'876.00	118'451.00	38'726.00		40'392.00		17'699.00
Investissements à charge du compte de résultats	160'000.00				3'321.75		
Part sur la vente d'eau		160'000.00		160'000.00		155'597.60	0.00
<i>Taxes base, art. 42 règlement communal</i>		373'337.00		364'958.00		586'381.25	-8'379.00
<i>Taxes base, art. 42-al 5, fonds non raccordés mais raccordables</i>		50'000.00		49'800.00		98'463.00	-200.00
Attribution à la réserve "maintien de la valeur"	366'912.00		536'032.00		796'728.10		-169'120.00
Total des taxes		905'168.00		890'802.00		1'122'383.05	-14'366.00
Total de l'attribution aux réserves	286'479.00		536'489.00		854'628.60		
Total du chapitre	1'278'552.00	1'278'552.00	1'088'302.00	1'088'302.00	1'289'568.45	1'289'568.45	

Tarif des taxes 2022

Le tarif proposé pour 2022 tient compte des résultats des discussions de la commission en charge du dossier et des résultats du réexamen du calcul des taxes effectué par le bureau d'ingénieurs. Les taxes de base 2022 sont inchangées par rapport à 2021. Ils sont susceptibles d'être adaptés lors de la révision du règlement prévue en mars 2022.

	Maximum selon règlement	Tarif 2021	Tarif 2022
Taxe de base (Art. 42)			
Zone bâtie, 1ere UL	250.00 Fr./UL	120.00 Fr./UL	120.00 Fr./UL
Zone bâtie dès la 2e UL	200.00 Fr./UL	90.00 Fr./UL	90.00 Fr./UL
Zone à bâtir non construite	0.30 Fr./m2	0.10 Fr./m2	0.10 Fr./m2
Taxe d'exploitation (Art. 43)	1.50 Fr./m3	0.80 Fr./m3	0.80 Fr./m3

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nets ont significativement augmenté par rapport au budget 2021 (+ 87 kFrs) avec pour conséquence un prélèvement sur la réserve « équilibre du compte ». Cette réserve créée précisément pour compléter le revenu des taxes d'exploitation lorsque celles-ci ne suffisent pas à couvrir les frais d'exploitation. La réserve s'élevait à Fr. 363'841.04 au 31.12.2020.

Evaluation des revenus

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes de base pour 2022 ont été évalués sur la base de la facturation 2021 et indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes d'exploitation pour 2022 ont été évalués sur la base de la facturation 2020 et indexés à l'accroissement de la population.

Dès les comptes 2019, les recettes de la vente d'eau à d'autres réseaux ont été affectées au financement des investissements.

Facturation pour les immeubles communaux

La facturation des taxes pour les propriétés communales a été prise en compte pour la première fois pour le budget 2021 sous la forme d'imputations internes. En contrepartie et en application des règles définies dans la réforme des finances communales, les frais de gestion font également l'objet d'imputations internes. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% des volumes financiers sous gestion. Les montants sont arrondis et définis comme des forfaits pour le budget 2022.

En résumé, les montants relatifs aux taxes pour les immeubles communaux sont les suivants :

Taxes de base (compte no 7101.4990.00)	Fr.	12'137.00
Taxes d'exploitation (compte no 7101.4990.01)	Fr.	14'631.00
Frais de gestion sur compte de résultats (compte no 7101.3910.00)	Fr.	30'000.00
Frais de gestion sur compte des investissements (compte no 7101.3910.00)	Fr.	20'000.00

5.7.2 Récapitulatif du chapitre « Traitement des eaux usées » (EU, chapitre 7201)

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Comme pour l'approvisionnement en eau, de manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Récapitulatif

Exploitation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020		Ecart net Bu22- Bu21
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Frais d'exploitation	831'505.00	0.00	733'835.00	0.00	702'290.35	12.60	97'670.00
Frais d'exploitation nets	831'505.00		733'835.00		702'277.75		97'670.00
<i>Taxes exploitation, art. 41 règlement communal</i>		671'581.00		687'012.00		678'894.00	15'431.00
<i>Taxes expl. spéciales, art. 42-43 règlement communal</i>		101'000.00		107'000.00		100'386.90	6'000.00
Attribution à la réserve "équilibre du compte"	0.00		60'177.00		77'003.15		-60'177.00
Prélèvement sur la réserve "équilibre du compte"		58'924.00					
Investissements							
Frais financiers commune	250'776.00	96'167.00	162'396.00		253'634.00		-7'787.00
Charges d'investissements commune à charge du compte de résultats	135'000.00		5'000.00		705.65		130'000.00
Charges d'investissements et frais financiers AEGN	287'718.00		225'985.00		246'068.00		61'733.00
<i>Taxes base, art. 38 règlement communal</i>		1'011'626.00		1'416'548.00		1'163'573.65	404'922.00
<i>Taxes base, art. 39 règlement communal</i>		19'000.00		27'000.00		30'616.65	8'000.00
Taxe de base sur la consommation		461'715.00					-461'715.00
Attribution à la réserve "maintien de la valeur"	915'014.00		1'050'167.00		693'782.65		-135'153.00
Total des taxes		2'264'922.00		2'237'560.00		1'973'471.20	-27'362.00
Total attribution aux réserves	856'090.00		1'110'344.00		770'785.80		
Total du chapitre	2'420'013.00	2'420'013.00	2'237'560.00	2'237'560.00	1'973'483.80	1'973'483.80	

Tarif des taxes 2022

Le tarif proposé pour 2022 tient compte des résultats des discussions de la commission en charge du dossier et des résultats du réexamen du calcul des taxes effectué par le bureau d'ingénieurs. Les modifications encore en discussion impliquent une révision du règlement dont les contours doivent encore être précisés. Les tarifs des taxes appliqués pour le budget 2022 correspondent aux tarifs proposés par le conseil communal dans le rapport final de la commission. Ils sont dès lors susceptibles d'être adaptés lors de la révision du règlement prévue en mars 2022.

Comme on peut le constater dans la récapitulation ci-dessous, les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites et complétées par une nouvelle taxe de base proportionnelle à la consommation d'eau.

	Maximum selon règlement	Tarif 2021	Tarif 2022
Taxe de base (Art. 38)			
Zone à bâtir, surface indiquée (IBUS)	0.60 Fr./m2	0.50 Fr./m2	0.33 Fr./m2
Zone à bâtir, indice de masse	0.0516 Fr./m3	0.043 Fr./m3	0.028 Fr./m3
Zone à bâtir, par EH (pièces pour 2022)	30.00 Fr./EH	25.00 Fr./EH	15.00 Fr./EH
Taxe de base sur la consommation	-	-	1.10 Fr./m3
Taxe de base (Art. 39)			
Hors zone, surface indiquée	1.00 Fr./m2	0.50 Fr./m2	0.33 Fr./m2
Hors zone, par EH	50.00 Fr./EH	25.00 Fr./EH	15.00 Fr./m2
Taxe d'exploitation			
Taxe d'exploitation (Art. 41)	3.00 Fr./m3	1.70 Fr./m3	1.60 Fr./m3
Taxe d'expl. spéciale (Art. 42) ou par EH (environ)	3.00 Fr./m3 186.00 Fr./EH	1.70 Fr./m3 105.00 Fr./EH	1.60 Fr./m3 99.30 Fr./EH

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nets ont significativement augmenté par rapport au budget 2021 (+ 98 kFrs) avec pour conséquence un prélèvement sur la réserve « équilibre du compte ». Cette réserve créée précisément pour compléter le revenu des taxes d'exploitation lorsque celles-ci ne suffisent pas à couvrir les frais d'exploitation. La réserve s'élevait à Fr. 332'246.26 au 31.12.2020.

Evaluation des revenus

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes de base pour 2022 ont été évalués sur la base de la facturation 2021 et indexés à l'accroissement de la population.

Les paramètres déterminant pour le calcul des revenus des taxes d'exploitation pour 2022 ont été évalués sur la base de la facturation 2020 et indexés à l'accroissement de la population.

Facturation pour les immeubles communaux

La facturation des taxes pour les propriétés communales a été prise en compte pour la première fois pour le budget 2021 sous la forme d'imputations internes. En contrepartie et en application des règles définies dans la réforme des finances communales, les frais de gestion font également l'objet d'imputations internes. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% des volumes financiers sous gestion. Les montants sont arrondis et définis comme des forfaits pour le budget 2022.

En résumé, les montants relatifs aux taxes pour les immeubles communaux sont les suivants :

Taxes de base (compte no 7201.4990.00)	Fr. 129'341.00
Taxes d'exploitation (compte no 7201.4990.01)	Fr. 15'581.00
Frais de gestion sur compte de résultats (compte no 7201.3910.00)	Fr. 60'000.00
Frais de gestion sur compte des investissements (compte no 7201.3910.00)	Fr. 50'000.00

5.7.3 Récapitulatif du chapitre « Gestion des déchets » (chapitre 7301)

Exploitation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020		Ecart net
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Bu22-Bu21
Personnel	227'521.00		198'018.00		205'501.15		29'503.00
Achats et entretien	52'000.00		56'500.00		11'220.80		-4'500.00
Frais d'exploitation des compacteurs	12'500.00		5'500.00		6'518.75		7'000.00
Frais divers	30'401.00		31'068.00		8'806.35		-667.00
Frais financiers	71'443.00	38'739.00	28'164.00		33'509.00		4'540.00
Aménagements divers	60'000.00		10'000.00		7'243.00		
Imputation interne - travaux du service forestier	2'000.00		2'500.00				
Frais d'élimination							
Frais de ramassage et traitement ordures ménagères	110'000.00		120'000.00		113'988.60		-10'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets spéciaux	100'000.00		120'000.00		115'170.05		-20'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets verts	120'000.00		120'000.00		122'811.80		0.00
Frais de méthanisation déchets de ménage	40'000.00		30'000.00		25'590.60		10'000.00
Frais de ramassage et traitement déchets encombrants	40'000.00		45'000.00		36'003.85		-5'000.00
Subventions versées aux privés pour élimination couches culottes	37'000.00		37'000.00		39'067.70		0.00
Taxes							
Taxes base ménages privés		244'000.00		238'000.00		263'528.80	-6'000.00
Taxes de base entreprises		30'000.00		30'000.00		27'412.50	0.00
Taxes exploitation, pondérales		300'000.00		300'000.00		280'181.00	0.00
Autres revenus							
Valorisation des déchets		30'000.00		30'000.00		33'343.70	0.00
Recettes diverses		4'200.00		4'200.00		2'880.45	0.00
Total	902'865.00	646'939.00	803'750.00	602'200.00	725'431.65	607'346.45	54'376.00
Taux de couverture	71.65%		74.92%		83.72%		
Part taxe proportionnelle	52.26%		52.82%		49.06%		

Tarif des taxes 2022

	Maximum selon règlement	Tarif 2021	Tarif 2022
Taxe de base			
Personne seule (Fr./an)	60.00	45.00	45.00
Ménage (Fr./an)	120.00	90.00	90.00
Entreprises au domicile (Fr./an)		50.00	50.00
Entreprises 1 (Fr./an)	150.00	150.00	150.00
Entreprises 2 (Fr./an)	500.00	500.00	500.00
Associations (Fr./an)	50.00	0.00	0.00

	Maximum selon règlement	Tarif 2021	Tarif 2022
Taxe au poids			
Taxe au poids (Fr./kg)	0.70	0.50	0.50
Rabais enfant (Fr./enfant)		150.00	150.00
Rabais adulte (Fr./personne)		150.00	150.00

Le taux de couverture (minimum 70 %) et la part de la taxe proportionnelle (minimum 50%) sont conformes aux dispositions réglementaires.

Evaluation des revenus

Les frais de ramassage ont été évalués sur la base de la facturation 2021.

Les recettes des taxes pour 2022 ont été évaluées sur la base de la facturation 2021 et indexées à l'accroissement de la population.

Frais de gestion

Comme le prévoit le règlement communal, les frais de gestion ont été mis en charge du chapitre par imputation interne. En attendant de disposer d'un chiffrage plus précis, les frais de gestion ont été évalués à 3% du volume financier sous gestion. Le montant est arrondi et défini comme un forfait pour le budget 2022 : Fr. 20'000.00 (compte no 7301.3910.00).

5.8 Imputations internes

Contributions communales aux chapitres avec collaboration intercommunale

Selon les nouvelles règles, les chapitres comptables pour lesquels nous partageons les charges avec une ou plusieurs communes doivent être comptablement équilibrés. Une imputation interne (comptes no ----.3980.00) met en évidence la contribution nette de la commune.

Frais de gestion

Les frais de gestion par l'administration générale des chapitres environnementaux (Approvisionnement en eau, Traitement des eaux usées et Gestion des déchets) sont désormais mis à charge des chapitres respectifs par imputation interne.

Frais de personnel

Imputations directes des charges de salaires et des parts patronales des charges sociales.

Les autres charges de personnel (chapitre 0221) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Répartition des frais entre le Service social (SSoc) et le Service des curatelles (SCur)

Pour la répartition des frais communs et des frais de locaux entre les deux services, la clé de répartition est basée sur le nombre des ept respectifs : 66.7% pour le SSoc et 33.3% pour le SCur.

Frais de location des locaux

En attendant de disposer d'un chiffrage détaillé des frais effectifs et des surfaces des locaux concernés, nous appliquons les règles et les tarifs suivants :

- Le tarif est appliqué à la surface nette des locaux sans compter les locaux techniques et les circulations.
- Les sanitaires ne sont comptés que s'ils ne sont pas partagés avec d'autres activités.
- Le tarif comprend les charges.

Locaux divers : surface nette, Fr. 200.00/m²

Locaux du feu : surface brute, Fr. 100.00/m²

Containers : surface brute, Fr. 100.00/m² (AES Vuisternens-en-Ogoz)

Combles : surface nette, Fr. 100.00/m² (AES Farvagny-le-Grand)

Jardin crèche : surface brute, Fr. 50.00/m²

Abri : surface nette, Fr. 50.00/m² (archives administration)

Frais de chauffage

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 8200) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.65/m³ pour les copeaux humides.

Pour la chaufferie de Rossens, à défaut de disposer de relevés des compteurs d'énergie pour les derniers exercices (ils sont hors service), les charges ont été évaluées sur la base des consommations 2014 à 0.15 Fr./kWh. Les compteurs de chaleur sont actuellement en cours d'installation.

Intérêts des dettes

La charge d'intérêts inscrite dans les divers centres de charges est calculée au taux moyen de 0.59% (total des intérêts des emprunts bancaires rapporté à la dette résiduelle totale) sur la dette résiduelle de chaque objet figurant dans le tableau « Inventaire des immobilisations » établi par le SFin (voir annexe 3).

Facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales

Afin de respecter une nécessaire égalité de traitement, les règles nécessaires à la facturation des taxes EP et EU pour les propriétés communales par le biais d'imputations internes ont été mises en place.

Voir les chapitres 5.7.1 et 5.7.2 ci-dessus.

C. Budget des investissements 2022

1. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Le budget des investissements 2022 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexe 9). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les objets inscrits au budget des investissements 2022 ont été classés en trois catégories (voir code de couleurs au bas de l'annexe 9) :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2021 ou d'une année antérieure.
- Nouveau projet proposé pour 2022 soumis au Conseil général sous la forme d'une demande de crédit d'engagement.
- Recettes d'investissement non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Catégorie	Investissements 2022		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés (voir point 2)	4'947'000.00	430'000.00	4'517'000.00
Nouveaux projets (demandes de crédits d'engagement) (voir point 3)	162'000.00	12'000.00	150'000.00
Recettes d'investissements non affectées (voir point 4)	40'000.00	4'087'000.00	-4'047'000.00
Total	5'149'000.00	4'529'000.00	620'000.00
dont pour les chapitres EP (710) et EU (720)	1'230'000.00	930'000.00	300'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2022 ^{*)}	3'793'000.00	2'454'900.00	1'338'100.00

^{*)} Ces projets sont inscrits au plan financier pour l'année 2022. Le dossier de projet n'étant pas suffisamment prêt pour décision, la demande de crédit d'engagement sera soumise au conseil général dans le courant de l'année 2022. Pour plus de détails, voir les informations sur ces projets dans le plan financier des investissements 2022-2026 (colonne 2022) et dans les fiches de projets figurant à l'annexe 11.

2. Projets d'investissements en cours en 2022

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) dans le cadre du budget 2021 ou d'une année antérieure qui se prolongent en 2022 figurent dans cette catégorie.

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des dépenses et des recettes 2022 pour ces projets en tenant compte d'une évaluation des chiffres à inscrire aux comptes des investissements 2021. Ils représentent l'étape 2022 du projet ou le solde pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2022.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 9).

Projets déjà décidés et en cours en 2022	Lieu	Décision année	Crédit initial		Budget 2022 suite et/ou report	
			Dépenses Recettes	Dépenses Recettes		
Construction centre scolaire	RO	2021	7'500'000.00 500'000.00		2'500'000.00 0.00	
Aménagements de vestiaires au terrain de football	RO	2020	1'050'000.00 0.00		449'000.00 0.00	
Liaison piétonne Rte Montena - Route cantonale	RO	2018	150'000.00 0.00		129'000.00 0.00	
Aménagement giratoire Rte de Grenilles, Rte du Bry	FG	2018	35'000.00 0.00		35'000.00 0.00	
Etude mise en conformité des arrêts de bus selon LHand	GX	2020	30'000.00 0.00		23'000.00 0.00	
Mise en conformité des arrêts de bus selon LHand	RO	2020	80'000.00 0.00		80'000.00 0.00	
Etude aménagement 30 Km/h Route du Bry	FG	2019	50'000.00 0.00		10'000.00 0.00	
Etude modération de trafic	GX	2020	80'000.00 0.00		50'000.00 0.00	
Assainissement éclairage public	GX	2020	150'000.00 0.00		50'000.00 0.00	
Assainissement Route du Glèbe	RS	2021	95'000.00 0.00		55'000.00 0.00	
Protection des sources	GX	2016	133'000.00 0.00		60'000.00 0.00	
Liaison des réseaux Haut et Bas-Gibloux	GX	2018	1'860'000.00 680'000.00		400'000.00 430'000.00	
Maillage réseaux EP Farvagny-le-Petit - Rossens	FP/RO	2019/20	620'000.00 0.00		50'000.00 0.00	
Déplacements de conduites diverses	GX	2019	520'000.00 10'000.00		90'000.00 0.00	
Mise en séparatif Farvagny-le-Petit	FP	2017	2'500'000.00 0.00		200'000.00 0.00	
Mise en séparatif Rossens	RO	2018/19/20	3'170'000.00 0.00		170'000.00 0.00	
Allègement collecteurs eaux claires secteur "Sud"	VG	2019	400'000.00 0.00		240'000.00 0.00	
Mise en séparatif secteur Romanoche	VO	2020	100'000.00 0.00		20'000.00 0.00	
Mur du cimetière	CO	2020	100'000.00 0.00		90'000.00 0.00	
Harmonisation du PAL après fusion	GX	2016/20	210'000.00 0.00		70'000.00 0.00	

Harmonisation du PAL, études complémentaires	GX	2018	75'000.00 0.00	6'000.00 0.00
Analyse des PAD	GX	2020	105'000.00 0.00	50'000.00 0.00
Développement SIT	GX	2020	70'000.00 0.00	20'000.00 0.00
Ferme de la Chauderette - Mur de soutènement	RO	2020	120'000.00 0.00	100'000.00 0.00
Total investissements bruts			19'203'000.00	4'947'000.00
Total recettes d'investissements			1'190'000.00	430'000.00

3. Nouveaux projets proposés pour 2022

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le conseil communal vous proposent d'entreprendre en 2022.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier (Demande de crédit d'engagement) placé en annexe du présent message (annexe 10) et sera soumis pour approbation au Conseil général (crédit d'engagement selon LFCo, art. 25 à 33).

Type de crédit d'engagement

Selon les nouvelles règles, les crédits d'engagement inscrits au budget des investissements sont de trois natures différentes selon la LFCo :

Art. 26 Crédit d'étude

Le crédit d'étude est un crédit d'engagement permettant l'estimation de l'ampleur et des conséquences financières de grands projets futurs.

Art. 27 Crédit d'ouvrage

Le crédit d'ouvrage est un crédit d'engagement destiné à un projet individuel et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé.

Art. 28 Crédit-cadre

Le crédit-cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels, présentant un lien objectif entre eux et réunis dans un programme, et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé.

Limite d'activation des investissements

Les investissements dont le montant est supérieur à Fr. 50'000.00 doivent être inscrits au budget des investissements, activés au bilan et faire l'objet d'un amortissement comptable durant la durée de vie de l'objet (RFin art. 3).

Financement des projets d'investissements

En application des nouvelles règles de gestion, les amortissements extraordinaires par affectation anticipée des réserves disponibles n'est plus possible. De manière générale, les projets seront en priorité financés par les capitaux disponibles et seulement à défaut par le recours à l'emprunt.

Référendum financier

RFin Art. 11 Referendum (art. 69 LFCo)

Le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le conseil général supérieure à 500'000.00 francs.

Projets inscrits au budget des investissements 2022 dont le financement est soumis au conseil général

	Lieu	Crédit d'engagement		Budget 2022		Amortissement comptable
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Remplacement d'un tracteur édilitaire	GX	162'000.00	12'000.00	162'000.00	12'000.00	7'500.00
Total				162'000.00	12'000.00	7'500.00

Sur les 13 projets inscrits en 2022 au plan financier dont le financement doit être soumis au conseil général, seul le crédit d'engagement pour l'acquisition d'un tracteur édilitaire sera proposé lors de la séance des 6 et 7.12.2021.

4. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements comprennent les ventes d'immobiliers, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 9).

D. Annexes

1. Plan financier des investissements 2022 – 2026
2. Plan financier du compte de résultats 2022 – 2026 - Récapitulation par chapitre
3. Inventaire des immobilisations (version résumée)
4. Estimation des recettes fiscales 2022 – Communiqué du SCC
5. Budget du compte de résultats 2022 par chapitre avec commentaires
6. Budget du compte de résultats 2022 par nature
7. Personnel communal - Taux des charges sociales
8. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2021 – Tableau et graphiques
9. Budget des investissements 2022 par chapitre avec commentaires
10. Crédit d'engagement - Gibloux - Remplacement d'un tracteur édilitaire
11. Plan financier 2022 – 2026 des investissements - Fiches des projets inscrits au plan financier